LE PETIT VILLARIN

Bulletin d'information et de documentation sur la vallée des Villards

SAINT-COLOMBAN-DES-VILLARDS

SAINT-ALBAN-DES-VILLARDS – 73 SAVOIE

IL N'EST PAS NÉCESSAIRE D'ESPÉRER POUR ENTREPRENDRE, NI DE RÉUSSIR POUR PERSÉVÉRER (GUILLAUME D'ORANGE)

LUCIEN ANCHIERRI, RTM

■ **Saint-Colomban, 10 février 1961.**

L'oratoire et le tilleul du Chef-Lieu

44e ANNÉE - N° 174 **DÉCEMBRE 2015** **3,50 €**

Crise avec la Satvac, et pistes sans neige : une ouverture compliquée pour la station de Saint-Colomban

« Ouvrira ? ouvrira pas ? ». Durant un mois, du 19 novembre au 19 décembre date officielle de l'ouverture du domaine skiable villarin (et des Sybelles), l'incertitude n'a cessé de s'amplifier. Et pas seulement à cause du manque de neige.

Tout est parti d'une initiative d'Alexandre Maulin, PDG de la Satvac, société qui gère le domaine skiable. Mécontent que la commune de Saint-Colomban ne lui verse pas les sommes qu'il considère qu'elle lui doit (pénalités de retard, pour 1 million d'euros), le PDG de la Satvac a menacé la municipalité de ne pas ouvrir la station si ces dettes n'étaient pas réglées avant le 10 décembre. Au risque, pour lui, de ne pas respecter la délégation de service public (DSP) signée en 1998, pour 18 ans, au nom de laquelle il réclame ces sommes.

N'ayant pas été rendue publique, n'ayant été ni présentée ni débattue en conseil municipal, cette information s'est propagée avec toutes les inexactitudes, les exagérations, voire les incohérences, propres aux rumeurs circulant de bouche à oreille. Comme dans le même temps, les saisonniers recevaient leur contrat (mais le 15 décembre, quatre jours seulement avant la date d'ouverture, ceux-ci étaient avertis par Alexandre Maulin lui-même qu'ils pourraient être affectés ailleurs qu'à Saint-Colomban...) et que la mairie de Saint-Colomban, qui n'a pas souhaité répondre à nos questions, signait les documents nécessaires à cette ouverture (divers arrêtés liés à la sécurité), la confusion était à son comble.

Et l'inquiétude était forte chez tous ceux (commerçants, saisonniers, moniteurs) qui vivent de cette activité touristique et qui n'ont pas apprécié, pour certains, cette façon de *« les prendre en otage »* juste à la veille de la saison d'hiver.

Cette crise entre la commune et la Satvac a tendu un peu plus les relations (qui l'étaient déjà depuis l'affaire du dépôt de fumier devant la mairie, le 29 juin dernier) entre les conseillers municipaux. Cette fois, la tension est montée entre les partisans du non paiement de ces sommes à la Satvac (notamment après l'avis de la chambre régionale de la Cour des comptes qui a estimé – juillet 2015 – qu'elles n'étaient pas dues), et ceux demandant leur règlement en pensant qu'il est indispensable pour sauver l'économie locale qui repose tout entière sur le ski.

D'autant que ce choix se pose à un moment crucial pour la commune qui va devoir dans les toutes prochaines semaines lancer la procédure administrative pour le renouvellement de la DSP (qui arrive à terme le 31 août 2016) avec cette question : quelqu'un d'autre que la Satvac peut-il reprendre le domaine skiable de Saint-Colomban ? Et, si la réponse est négative, cette autre : pour préserver l'avenir, pourquoi ne pas accéder dès à présent à ce que M. Maulin réclame ?

J. DUPENLOUP

■ *Saint-Alban (26 décembre 2015, du col de Cochemin).*

Pour définir la réponse à apporter à la demande d'Alexandre Maulin, une réunion du conseil municipal a été convoquée le 21 décembre. En présence d'une soixantaine de personnes (il a fallu déplacer la réunion dans la salle des fêtes), cette séance a permis de clarifier les positions des conseillers municipaux. Une majorité du conseil municipal a décidé de ne pas payer directement à la Satvac la somme réclamée, mais de l'*« investir sur le domaine skiable au sens large »*, non sans faire, d'ailleurs, le point sur la somme véritablement due, en demandant des *« comptes clairs »* à la Satvac. Étaient pour la payer : Anne-Karine Favre-Bonté, Sandrine Ramos Camacho, Angèle Martin-Cocher, Emmanuel Bellot-Mauroz et Patrick Martin-Fardon (*).

Finalement, sans qu'on en connaisse vraiment la raison (à moins qu'elle ne réside dans le fait que ne pas respecter la DSP aurait pu être préjudiciable à la Satvac), la station a ouvert comme prévu le 19 décembre. En affrontant, cette fois, une autre difficulté : un manque total de neige comme c'était déjà le cas l'an passé où la neige n'était tombée que le 27 et 28 décembre. (Il faut remonter à la saison 2012-2013 pour trouver une ouverture dans des conditions normales d'enneigement.)

Le 19 décembre, seul l'ourson (tapis pour les enfants, sur le plateau de Nantchenu) était ouvert (sa piste avait été enneigée dans la nuit du 17 au 18 décembre avec de la neige de culture). Le télésiège de l'Ormet a été ouvert aux piétons pour desservir l'*Auberge du Coin* (la pente de l'Ormet n'étant pas skiable, pas plus que ne l'étaient la combe ou le col de Bellard).

Pour compenser ce manque de neige l'office de tourisme de Saint-Colomban a mis en place des navettes à destination de La Toussuire. De son côté, la direction des Sybelles a programmé quotidiennement des opérations de réenneigement (par hélicoptères) dans le secteur de l'Ouillon avec de la neige prise dans la face nord du col de Bellard et sur le plateau des Fraiches. Initialement pour assurer la liaison Saint-Sorlin – Le Corbier – La Toussuire, et depuis le 27 décembre pour assurer la liaison Le Corbier – La Toussuire car Saint-Sorlin n'accède plus a l'Ouillon via les Vallons. Ces transports de neige ont été effectués par la société SAF Hélicoptères basée à Albertville.

Côté Saint-Colomban, le télésiège du col de Bellard a ouvert le 27 décembre et on pouvait skier sur le haut de Bellard sur une neige naturelle qu'il n'a pas été nécessaire de réenneiger.

La neige était attendue pour le début de l'année...

(*) Compte tenu des délais qui nous sont impartis pour boucler ce numéro, nous reviendrons ultérieurement sur cette réunion. On trouvera sur le blog de Michel Donda (http://saintalbandesvillards.fr) une prise de position critique envers le maire actuel, Pierre-Yves Bonnivard, et la décision du conseil municipal.

Alexandre Maulin : *« Doubler la taille du groupe d'ici cinq ans »*

Dans une interview donnée à l'*Éco des pays de Savoie* (*), en réponse à une question sur le litige qui l'oppose à la commune de Saint-Colomban, Alexandre Maulin explique : *« Cette station, avec laquelle nous sommes liés par une délégation de service public (DSP), s'était engagée lors de la signature à construire un certain nombre de lits... engagement qu'elle n'a pas respecté puisque seule la première tranche d'une des résidences programmées initialement a été livrée en 2014, alors qu'elle aurait dû l'être en 2003 ! Aujourd'hui nous demandons que les indemnités portant sur les cinq dernières années pour manque à gagner pour lits non réalisés soient payées. Si nous ne parvenons pas à trouver un terrain d'entente avec le maire, nous serons dans l'incapacité de prolonger la DSP, qui prend fin en 2016. »*

Les lecteurs de l'*Éco des pays de Savoie*, peu au fait du fond de l'affaire, n'auront donc pas appris en lisant cette réponse que, sur intervention de M. Maulin, le préfet de la Savoie a sollicité l'avis de la chambre régionale de la Cour des comptes pour obliger la commune de Saint-Colomban a inscrire à son budget 2015 les sommes réclamées par M. Maulin (1 million d'euros). Ni que cette juridiction, sévère avec la Satvac dans ses attendus, a débouté le préfet de sa demande, et donc M. Maulin aussi.

La mairie n'a pas souhaité commenter cette interview dans laquelle on apprend que Maulin montagne participations, la holding qui chapeaute toutes les activités montagne du groupe, est récemment devenu « Maulin.ski », et que la direction a décidé de lancer *« un nouveau projet d'entreprise pour les cinq prochaines années »*. Alexandre Maulin : *« Une refonte du système de management s'imposait, et il m'a semblé évident d'y adjoindre mes collaborateurs dans la mesure où une entreprise ne repose pas sur son seul dirigeant.* (...) *On ne peut décemment plus demander à un collaborateur de s'impliquer sans contrepartie. »*

Cette remise à plat dont l'objectif est *« d'ici cinq ans de doubler la taille du groupe »* devrait contribuer à stabiliser la direction des sociétés du groupe. Après la démission de Bernard Baronnat en septembre dernier (un an après sa nomination), Olivier Musset a été nommé directeur de la Satvac et de la Samso, les deux sociétés qui gèrent le domaine skiable des Sybelles. Ancien directeur de l'Espace Cauterets (Hautes-Pyrénées, 1998-2001), M. Musset a également été directeur de la Semlore (Société d'économie mixte locale des Orres, Hautes-Alpes) où il a mis en place un système novateur de management de l'énergie, spécifiquement conçu pour les stations de ski.

Il y a un an, selon le compte rendu de la séance du 31 août 2015 du conseil municipal des Orres (**), *« le conseil d'administration de la Semlore* [a demandé] *au PDG d'engager toutes les mesures nécessaires pour mettre fin au contrat de M. Musset »*.

(*) L'*Éco des pays de Savoie* (27 novembre 2015).
(**) Source : http://www.mairie-lesorres.fr

CALENDRIER DES ANIMATIONS

Cet hiver, l'office de tourisme (OT) fonctionnera avec Solenn Clavel et deux nouvelles agents : Aurore Poix et Audrey Carlin-Condé *(lire page 3)*.

Les animations programmées sont conventionnelles *(lire ci-dessous)* avec, durant les vacances scolaires, tous les lundis : pot d'accueil ; tous les mardis : ouverture de la Maison du patrimoine ; tous les jeudis : descente aux flambeaux, vin et chocolat chauds, slalom géant nocturne pour les vacanciers (passage des flèches en journée). Enfin, ponctuellement : courses de luge, soirées jeux de société, randonnées en raquettes avec un accompagnateur en montagne, etc.

Le club enfants ne sera pas ouvert.

• **du 29 janvier au 1er février** : salons des vins Sybelles Bacchus. Chaque station accueille jusqu'à 3 vignerons d'une même région viticole (à Saint-Colomban ce sera le beaujolais).
• **jeudi 11 février** : journée de la vitesse X-speed sur la piste de l'Ormet.
• **samedi 13 février** : grand prix de ski des Villards organisé par le club des sports.
• **lundi 15 février** : journée de qualification pour participer aux Petits chefs à la neige, animation organisée à Saint-Sorlin-d'Arves. Participation du Club des sports des Villards pour le tracé du slalom.
• **jeudi 18 février** : Kid's Villards, journée dédiée aux enfants avec maquillage, structures gonflables, ateliers manuels, etc.
• **dimanche 21 février** : 17e Sybelles-Villarinche.
• **mardi 23 février** : Loto de l'hiver.
• **jeudi 25 février** : étape de Nocti'Sybelles, épreuve qui se déroule en nocturne en relais et par équipes de deux.
• **jeudi 25 février** : initiation au biathlon ; maquillage pour les enfants et jeux de kermesse.
• **mardi 1er mars** : balade aux lampions et soirée Contes avec Zian des Alpes.
• **jeudi 3 mars** : Adélie et Flocon. Camion ambulant qui va à la rencontre des enfants et de leurs parents, le coffre chargé de livres et de jeux en tout genre. Maquillage et jeux de kermesse.

■ BRÈVES

➡ **VEILLÉE DE NOËL**. Le 24 décembre, à 19 h 30, dans l'église de Saint-Colomban, s'est tenue une veillée de Noël en présence d'une soixantaine de personnes. Auprès de la crèche installée par Paul Long, Jacques Girard et Michel Favre-Trosson, un groupe de 7 villarinches et villarins ont raconté l'histoire de l'âne et de la crêche, et chanté des cantiques, avant de partager vin et chocolat chauds offerts par la municipalité.

➡ **IMMOBILIER**. Au démarrage de la saison d'hiver, le parc immobilier villarin n'a pas évolué puisque les travaux n'ont pas repris au Mollaret (seul chantier actuellement ouvert). En décembre 2014, il y avait 38 appartements meublés prêts à être loués (244 lits). Il y en aurait cette année seulement 3 de plus dont 2 mis en location (le 3e a été acheté comme résidence secondaire), soit 16 lits supplémentaires... Sur le programme initial qui comprenait 64 appartements (414 lits), 11 (représentant 70 lits) sont construits mais pas meublés et donc pas louables, et 12 (76 lits) ne sont pas construits. Les réservations *« étaient de 60 % pour la semaine de Noël et de 100 % pour la semaine du jour de l'An »*.

■ CCAS de Saint-Alban

Quatre bébés en 2015 !

Après la confection, mardi 15 décembre, du colis de Noël des aînés, le CCAS de Saint-Alban-des-Villards et le conseil municipal ont réuni vendredi 18 décembre, autour d'un petit sapin décoré par Johnny Unger, quatre bébés habitant la commune, tous nés en 2015 ! Léa Deroi, la plus âgée des quatre, née le 13 avril, et vivant avec ses parents dans l'ancienne école du Premier-Villard, Éva et Léana Debon, soeurs jumelles nées le 8 juillet, résidentes du Planchamp, Raphaël Cartier-Lange, né le 6 octobre, seul « masculin » de l'équipe, habitant du Bessay. Ces 4 petits reçurent chacun un « livre-tissu » et chacun s'extasia devant leur remarquable sagesse durant ce petit moment festif, suscitant presque l'étonnement des jeunes parents qui assurèrent que justement, 30 minutes avant, à la maison, c'était différent !! Kelly Unger (4 mois), Éléonore Cartier-Lange (3 ans), Thomas Pinto et Enzo Unger (les deux grands) reçurent eux aussi un livre, choisi avec soin par Lætitia Cirette au nom du CCAS. Et chacun put se régaler des produits-maison d'Aurore Pollet, boulangère-pâtissière de Saint-Colomban.

C. Frasse-Sombet

■ Les fenêtres de l'Avent

A l'initiative de Martine Ferroud, une douzaine de fenêtres de particuliers ont été décorées durant la semaine de Noël : le 19 décembre au Châtelet (Josette Rostaing-Troux), le 20 à Nantchenu et au Chef-Lieu (Françoise Vanini et Martine Ferroud), le 21 à La Perrière (Monique Pautasso et Évelyne Rostaing-Troux), le 22 au Martinan (Marie-Thérèse Ledain, Danièle Nicol, Annie Ramos et Jacqueline Brusque), et le 23 à Lachenal (Colette Favre-Tissot et Viviane Arioli).

La première fenêtre dévoilée, l'a été le 19 décembre, au Châtelet chez Josette et Gérard Rostaing-Troux où 31 personnes ont pu admirer, au rez-de-chaussée de la maison, un décor illuminé montrant grand van (tarare), moules à beurre, banon, dame-Jeanne, joliment présentés. Vin et chocolat chauds accompagnés de biscuits de Noël ont été offerts sur la terrasse. *« Le sol était verglacé, le ciel étoilé, l'ambiance très agréable : nous avons chanté »* raconte un participant.

Le 27 décembre, 48 personnes (dont environ la moitié de touristes) ont effectué le tour de ces fenêtres illuminées.

Débuté à 18 h 30 de l'OT, ce périple conduisait à La Perrière (2 fenêtres), puis retour au Chef-Lieu (1 fenêtre), ensuite le Martinan (bas du village, 2 fenêtres), Lachenal (2 fenêtres), le Martinan (au milieu du hameau, 2 fenêtres) et retour au Chef-Lieu, devant l'OT, vers 20 heures, où vin et chocolat chauds, madeleines et papillotes étaient offerts par la municipalité. La soirée s'est terminée vers 20 h 30.

Toutes les personnes présentes ont apprécié cette sortie nocturne : *« Le ciel était étoilé, il ne faisait pas froid. Et devant chaque fenêtre nous avons chanté 2 ou 3 chants de Noël. »* Certains touristes ont indiqué qu'ils allaient proposer ces « fenêtres de l'Avent » dans leur commune. *« C'est une manifestation qui est gaie, calme et qui permet un rapprochement des gens, habitants et touristes, ainsi que des locaux entre eux. »*

■ BRÈVES

➡ **Office de tourisme**. Originaire d'Albertville, Audrey Carlin-Condé est âgée de 19 ans. Elle a été recrutée par l'office de tourisme en septembre 2015, pour 2 ans, sur un contrat de professionnalisation. *« Passionnée de ski et de tennis »*, elle devrait s'occuper de l'accueil et participer à la mise en place des animations. Âgée de 21 ans, et bien qu'originaire des Vosges, Aurore Poix a très longtemps vécu à Ambérieu-en-Bugey (Ain). Depuis 3 mois elle demeure à Saint-Jean-de-Maurienne. Elle a pris ses fonctions le 7 décembre dernier à l'office de tourisme, pour une année. Aurore Poix : *« Ce poste est une belle opportunité pour mon entrée dans la vie active, d'autant plus qu'il se situe dans la lignée de mon parcours et de mes centres d'intérêts. »* Un parcours qui l'a conduite à se spécialiser dans le tourisme après un BTS tourisme à Ferney-Voltaire (Pays de Gex, en 2012-2014) et une licence professionnelle en management de projets touristiques durables à Toulon (2014-2015). Aurore Poix a également effectué des stages à l'office de tourisme de Lyon (3 semaines) et de Meximieux (3 semaines), au Club Belambra de la Grande-Motte (2 mois), et à l'hôtel *Tenorio Lodge* au Costa-Rica (4 mois). Ces centres d'intérêts ? : *« Ils sont principalement tournés vers les voyages et les découvertes de nouvelles cultures, des patrimoines naturels et historiques. Et notamment du patrimoine savoyard ! Je suis ravie de débuter une nouvelle expérience en Maurienne car le cadre environnemental est très riche et vraiment attachant. »*

➡ **Secours**. Le 3 décembre, une zone d'atterrissage des hélicoptères de secours située sur le parking du nouveau cimetière de Saint-Colomban a été testée. Elle sera utilisée uniquement si la zone d'atterrissage à Nantchenu (sur le front de neige) est inaccessible pendant l'exploitation du domaine skiable.

■ Repas des anciens

Le 30 septembre, dans le cadre des activités du CCAS de Saint-Colomban, 21 personnes ont visité la ville de Pont-en-Royans (800 habitants, dans le massif du Vercors) et, l'après-midi, les grottes de Choranche. Découvertes à la fin du XIXe siècle, ces grottes comprennent près de 30 km de galeries qui se visitent en partie, tout en étant un haut lieu de la spéléologie. On y découvre notamment une rivière souterraine, des stalactites fistuleuses, véritables pailles de calcite, présentes par milliers et offrant un spectacle unique en Europe, et des batraciens rescapés de l'époque des dinosaures… Les visiteurs ont également apprécié la gigantesque salle de la « cathédrale » pour un son et lumière peu commun. Ce n'est qu'en début de soirée que les Villarins sont rentrés au pays.

Quelques jours plus tard (3 octobre), le repas des anciens de la vallée des Villards, a rassemblé (à la salle des fêtes de Saint-Colomban) environ 80 personnes (dont un tiers de Saint-Alban) alors qu'une centaine de places avaient été prévues. Ces personnes ont été accueillies par Jacqueline Dupenloup (maire de Saint-Alban) et Pierre-Yves Bonnivard (maire de Saint-Colomban). L'ambiance fut néanmoins festive pour déguster assiette périgourdine, filet de porc aux châtaignes, gratin de pommes de terre et fagots de haricots, le dessert et le café. Par souci d'économie, les organisateurs (les membres du CCAS de Saint-Colomban, en accord avec les deux communes) ont supprimé le repas du soir (l'an passé ils avaient supprimé le petit cadeau qui était offert par la CCVG aux participants : fleurs, crayons, etc.). Au départ, cette collation du soir comprenait une petite soupe à l'oignon. Elle s'agrémenta au fil du temps de fromage, puis d'un dessert, pour devenir finalement un véritable second repas auquel, il est vrai, beaucoup des convives du midi ne participaient pas (mais certains n'hésitaient pas, après le repas de midi, à rentrer chez eux prendre un repos bien « mérité » pour mieux reparaître fringant en début de soirée...). Ce changement n'a pas entamé la bonne humeur des participants qui ont pleinement profité des (et, pour certains, participé aux) danses et chants proposés par Sylviane Marquis.

Christophe Mayoux

Mce Bouchet-Flochet

■ Chorale La Villarine

Les chorales, partout ou il en existe, sont souvent l'un des piliers de la vie associative locale. Néanmoins, après 22 ans d'existence, la Villarine a connu ces dernières années une baisse de ses effectifs. La chorale compte actuellement 18 choristes (14 l'an dernier) dont seulement 6 Villarins : Annie et Jean-Marc Bordas, Valérie Favre-Teylaz, Jacqueline Brusque, Marcelle Pommier et Françoise Vanini. C'est pourquoi, bien qu'à regret, les répétitions se tiennent désormais à Sainte-Marie-de-Cuines tous les mardis de 20 h 15 à 22 h15 à la salle du boulodrome.

Cette décision a été positive car, depuis la rentrée, 4 nouveaux choristes ont rejoint le groupe ce qui permet d'envisager la saison sous de meilleurs auspices. Le siège social de la Villarine est toujours à Saint-Colomban et le bureau est constitué de Jean-Marc Bordas, président, Valérie Favre-Teylaz, vice-présidente, Jacqueline Brusque, trésorière, Annie Ponce, secrétaire, Nicole Lavandier étant le chef de chœur.

La chorale répond à toutes les invitations qui lui sont faites et organise des rencontres avec d'autres chorales comme par exemple le 10 octobre dernier à Saint-Colomban où La Villarine a reçu la chorale « L'air du temps » d'Aiton pour un concert en commun. Peu de monde, mais un beau concert avec un mélange d'airs anciens, de chansons plus modernes (« En sortant de l'école » de Prévert et Kosma popularisée par Yves Montand) ou du folklore traditionnel italien ou savoyard.

Pour les mois à venir, le programme n'est pas encore fixé, mais La Villarine participera, au printemps prochain, à l'invitation de la chorale Chœur de Maurienne, à un concert au profit de l'association Rétina France.

Jean-Marc Bordas

Annie Truchet

■ *Les choristes de la Villarine. De gauche à droite : Françoise Vanini, Valérie Favre-Teylaz, Isabelle Vignoud, Jacqueline Brusque, Jean Lavandier, Nicole Lavandier, André Truchet, Hélène Oliviéri, Marcelle Pommier, Bruna Reffet, Annie Ponce, Danielle Guérin, Annie Bordas, Andrée Cuinat-Guerraz, Yves Cuinat-Guerraz, Jean-Marc Bordas. Absentes : Annie Truchet (photographe) et Evelyne Pitrat.*

ANCIENS COMBATTANTS

« Laissez-moi avec ma petite sœur, car je ne reviendrai pas... »

Bien que tombant en milieu de semaine, les cérémonies du 11-Novembre ont été suivies par une assistance presque aussi nombreuse que d'habitude.

A Saint-Colomban (10 heures), devant quelque 90 personnes, le maire, Pierre-Yves Bonnivard, a présidé la cérémonie en présence de 3 membres de la clique l'*Écho des montagnes* et de 4 pompiers du corps des sapeurs-pompiers villarin : Jean-Baptiste Brosson, Simon Cartier-Lange, Anne-Karine Favre-Bonté et Céline Rostaing-Troux. En l'absence d'enfants de l'école, Gilbert Émieux, président de l'Association des anciens combattants villarins et représentant, aux Villards, du Souvenir français, n'a pas déposé, comme à l'accoutumée, des lampions commémoratifs au pied du monument aux morts.

C. Mayoux

Le maire a lu le message officiel du secrétaire d'État aux anciens combattants qui indiquait que « *cet hommage aux combattants de la Grande Guerre ne date pas d'aujourd'hui. Le 8 avril 1915, une loi crée une nouvelle décoration militaire destinée à saluer les combattants, français ou étrangers, dont le comportement au combat* (...) *mérite d'être cité en exemple : la Croix de guerre 1914-1918 est remise à des combattants et à des communes. Devenue la Croix de guerre 1939-1945 puis la Croix de la valeur militaire en 1956, elle distingue les militaires – et, depuis peu, les civils – ayant accompli des actions d'éclats pendant des guerres, des missions ou des opérations extérieures* ».

Après le dépôt d'une gerbe par Gilbert Émieux, Patrick Louadoudi et Georges Maquet (porte-drapeau) ont procédé à l'appel aux morts ponctué par la sonnerie aux morts et une minute de silence demandée par Pierre-Yves Bonnivard « *en mémoire de tous ces morts* ».

A l'issue de la cérémonie, Martine Ferroud, présidente de l'association Les Villards, patrimoine et culture, a rappelé que son association recherche des documents sur les Villarins qui ont fait la Grande Guerre, et demandé à la population de les lui faire parvenir. Ils seront rendus à leur propriétaire une fois numérisés.

A Saint-Alban, une demi-heure plus tard, la cérémonie fut, elle, ponctuée par *La Marseillaise* en présence d'une petite centaine de personnes dont 7 enfants de l'école qui chantèrent l'hymne national accompagnés par l'assistance. Après la lecture du message officiel, Jacqueline Dupenloup, maire de Saint-Alban, a mentionné le nom des Villarins de sa commune qui sont morts pour la France en 1915 : Jean-Claude Quézel, Émile Frasse-Pérange, Pierre Frasse-Mathon, Jean-Pierre Chaudet, Joseph Bérard, Vincent Quézel-Mouchet, Emmanuel Frasse-Pérange, Joseph Frasson-Innocent, Pierre Frasson-Marin, Jacques Quézel-Ambrunaz, Joseph Chaboud-Jacoz, Henri Frasson-Cochet, Jean-Baptiste Quézel-Mouchet, Pierre Darves-Bornoz, et deux soldats qui moururent dans des hôpitaux : Jacques Chaboud-Jacoz (Chambéry) et Jean-Pierre Bérard (La Tronche).

Mort aussi cette année-là, à 21 ans, Pierre Cartier-Lange (Premier-Villard). Il était le frère de Denise, épouse Darve-Blanc, qui est décédée le lendemain de ses cent ans.

Née en 1913, Denise racontait : « *Mes parents m'ont toujours* [dit] *que lorsqu'il est venu pour sa dernière permission, il est resté à la maison, à me tenir, moi qui avais 2 ans, sur ses genoux… Et à mes parents qui le pressaient de sortir pour se distraire un peu, il répondait :* " Laissez-moi avec ma petite sœur (...). Elle ne me connaîtra pas, car je ne reviendrai pas…" ».

Comme elle avait commencé par une citation d'un poilu qui « en était revenu » *(« Ils ne vieilliront pas comme nous qui restons. Ils ne seront pas accablés par l'âge, ni condamnés par les années. Mais chaque matin comme à chaque coucher du soleil, nous nous souviendrons d'eux. »)*, Jacqueline Dupenloup a conclu son intervention par un appel à la mémoire : « (...) *En cette terrible année 1915, qui fut pour notre commune la plus meurtrière du conflit avec 17 soldats tués, on pouvait avoir laissé 4 petits au village, et mourir à la guerre… Il nous revient, aujourd'hui, 100 ans après cette année-là, de rappeler ce que ces hommes ont vécu, de nous souvenir de ces familles qui virent disparaître un fils, un frère, un oncle, un mari, et de ces enfances sans père.* »

Gilberte Girard, conseillère municipale de Saint-Alban, elle-même petite-fille d'un Villarin disparu dans cette guerre, déposa la gerbe, la sonnerie aux morts étant exécutée par Gilbert Darves-Blanc (Premier-Villard).

A l'issue de cette commémoration, l'assistance a été invitée au vin d'honneur servi au *Triandou* où des parents d'élèves de l'école intercommunale vendaient des pâtisseries au profit du Sou des écoles.

Christophe Mayoux

Constant Éluard, un soldat « inconnu » villarin

La commune de Saint-Colomban a la particularité assez rare d'avoir deux monuments aux morts : un devant l'église et l'autre dans l'église. Ce dernier a été érigé à l'initiative de l'abbé Burdin, alors curé de la paroisse, avant le monument communal. Il ne comporte pas les noms de Joseph Combet (mort en 1918), Zacharie Cuinat (1915), Hilarion Émieux (1918), Jacques Favre-Trosson (1914), Pierre Lauminy (1915) et Benoit Martin-Rosset (1918) qui sont sur le monument public. La raison pourrait en être que, pour figurer sur ce monument, et contrairement à l'autre, il fallait l'accord des familles.

On y trouve également des dates de décès différentes pour Jacques Favre-Nicolin (1916 dans l'église, 1915 sur le monument public) et Jean-Pierre Tardy (1917 au lieu de 1916). Ces différences s'expliquent pour Jacques Favre-Nicolin par le fait que, porté disparu, il a fallu attendre un jugement du tribunal de Saint-Jean-Maurienne (4 juin 1921, et notification à la mairie le 8 juillet 1921) pour officialiser son décès (14 mai 1915). L'erreur concernant Jean-Pierre Tardy ne s'explique pas. Ce Villarin est mort le 18 juillet 1916 à Bras-sur-Meuse (Meuse) et son acte de décès a bien été transcrit à Saint-Colomban le 2 octobre 1916. Il est enterré dans la nécropole nationale de Douaumont (tombe 2 935) : ceci explique-t-il cela ?

Mais tous les Villarins morts pour la France ne sont pas inscrits sur ces monuments aux morts. C'est le cas de Constant Éluard qui est né le 6 octobre 1892, à Lachenal, où résidaient ses parents, André-Marie et Monique Éluard, un patronyme rare aux Villards.

André-Marie Éluard est né le 12 juin 1841 à Grand-Auverné (Loire-Atlantique ; à l'époque on disait Loire inférieure). Ouvrier ardoisier, il arrive dans le canton de La Chambre comme tant d'autres (des Italiens, nombreux, mais des Angevins aussi comme des Froger et des Caroff par exemple qui s'installeront aux Villards) pour travailler aux ardoisières locales. Quand ? On ne le sait pas. Ce qu'on sait c'est qu'il habite La Chambre. Là, il rencontre Monique Bonfils qui est née le 9 décembre 1848 à Saint-Etienne-de-Cuines. Ils se marient le 28 février 1876 à La Chambre alors qu'ils sont déjà parents d'une petite Virginie. Suivront Adrien (né en 1876) et Pierre-Joseph (né en 1878). Ces trois enfants sont nés à Cuines.

On perd ensuite la trace de cette famille (qui n'est recensée ni à Saint-Etienne-de-Cuines, ni à La Chambre), jusqu'en 1887 où une fille, Marie, naît à Lachenal. Ce qui n'a rien d'extraordinaire quand on sait que c'est là le hameau d'origine de la mère.

Monique Éluard (née Bonfils) est la fille d'Angélique Martin-Cordier qui épousa le 25 février 1840, à Saint-Etienne-de-Cuines, Jean-Louis Bonfils. Née en 1818, Angélique Martin-Cordier était la fille de Louis Martin-Cordier et de Jacqueline Paret-Peintre, deux familles dont le « fief » est Lachenal. La famille de Constant Éluard n'y est pas recensée en 1886. Elle y arrive donc dès 1887, probablement pour permettre à André-Marie Éluard de s'embaucher aux ardoisières Tardy.

Après Marie naîtront, toujours à Lachenal, Joséphine (en 1889), Constant (1892) et Alice (1901). Virginie, l'aînée y donnera naissance à Joseph en 1894, un enfant naturel qui finira ses jours à Levallois-Perret en 1960.

La famille est encore recensée à Lachenal en 1896 et en 1901, mais pas en 1906 ni en 1911. Elle a donc quitté les Villards entre 1901 et 1906 (elle n'est pas recensée non plus à Cuines cette année-là) et on perd ensuite sa trace.

Constant Éluard a été recruté dans le département de la Seine, en 1912. Ce qui n'a peut-être rien d'étonnant, là non plus, quand on sait que sa sœur Virginie s'est mariée à Paris en 1903 (elle finira ses jours en 1962 à Dun-sur-Auron dans le Cher). Constant l'avait-il rejoint après avoir quitté Saint-Colomban ?

Constant Éluard est mort le 31 décembre 1914. La transcription de son acte de décès est adressée le 2 mars 1915 à Vénosc (Isère) ce qui est peut-être à mettre en relation avec le fait que son frère aîné, Adrien, s'est marié à Oz-en-Oisans en 1900. En 1915, ses parents s'étaient-ils rapprochés de lui ? (On ne les trouve pas cependant dans le recensement effectué en 1906 dans cette commune de l'Isère.)

Constant Éluard est inhumé dans la nécropole nationale de Notre-Dame-de-Lorette (à Ablain-Saint-Nazaire dans le Pas-de-Calais), au carré 24, rang 8, tombe 4 790. Alors que l'on commémore le centenaire de cette guerre, ne conviendrait-il pas d'appeler son nom lors des appels aux morts et, pourquoi pas, d'entreprendre les démarches administratives nécessaires pour que son patronyme soit inscrit sur le monument aux morts (communal) de Saint-Colomban ?

Christophe Mayoux

Le journal de marche consignant les opérations du régiment de Constant Éluard permet d'en savoir un peu plus sur les dernières journées de ce Villarin.

Le 5 août 1914, après avoir mobilisé ses compagnies à Toul (Moselle), son régiment part en campagne. Du 14 au 17 août, il ouvre des routes le long de la frontière belge (près d'Arracourt et de Réchicourt) qu'il franchit le 17 août. Le 20, sous le feu ennemi : repli sur la ferme de Salivai. Le 21, retour en France pour essayer de faire sauter des ponts sur la Meurthe. Le 25 août, la situation s'améliore, on construit de nouveaux ponts. Du 4 au 12 septembre : travaux de pontage et de fortification. Le 12 septembre, la compagnie apprend par son capitaine la victoire de la Marne et le corps d'armée s'apprête à embarquer pour le nord (notamment la Somme et le Pas-de-Calais). Du 12 au 31 octobre : construction d'un point d'appui au nord-est de Souastre. Le 7 novembre : départ pour la Belgique et cantonnement avec l'armée anglaise. Le 9 novembre à Saint-Eloi : constructions d'ouvrages de repli et de communications exécutées sous des bombardements très violents. Le 19 : cantonnement près d'Elverdinge jusqu'au 14 décembre. Durant ce temps : constructions de ponts et passerelles sur le canal de l'Yser. Du 25 au 31 décembre : violents combats lors des travaux d'organisation de secteur, la compagnie perd en moyenne deux hommes par nuit. Le 30 décembre, le capitaine de la compagnie est blessé par un éclat d'obus; il meurt le lendemain à Fumes, le même jour que Constant Éluard, lui aussi des suites de ses blessures. La compagnie du Villarin est alors relevée en raison de ses pertes et de son extrême fatigue ; le sous-lieutenant qui a pris le commandement reçoit les félicitations de tous les chefs de secteurs pour lesquels les sapeurs ont travaillé.

Pêche

Une activité en plein développement

L'activité pêche dans la vallée des Villards attire de nombreux pêcheurs membres d'une association de pêche du Savoie et même hors du département.

Cet été, 66 cartes ont été vendues par l'office de tourisme (55 l'an passé, + 20 %). Selon Jean-Luc Nardin, président de l'Amicale des pêcheurs de l'Arc (association agréée de pêche et de protection des milieux aquatiques) *« les Villarins, pêcheurs et non-pêcheurs, se sont bien impliqués »* lors des deux alevinages (9 et 11 personnes) qui ont permis d'empoissonner divers ruisseaux villarins avec quelque 8 000 alevins farios. L'amicale cherche maintenant des volontaires pour repeupler les lacs (autres que celui des Balmettes) ou un moyen d'hélitreuiller à moindre coût les alevins car elle ne reçoit que très peu de subventions (parfois 100 euros) des communes ou des syndicats intercommunaux. (Sur une carte de pêche pour un adulte, à 75 euros, seuls 23 euros restent à l'association, le reste formant les cotisations fédérale et piscicoles, et la marge du dépositaire.)

Bien que son périmètre d'activité piscicole couvre 24 communes (des anciens cantons de La Chambre et Aiguebelle), l'amicale n'a qu'une boîte postale (mairie de La Chambre) pour siège et de dispose d'aucun local administratif mais seulement d'un local pour la reproduction des alevins et garer son véhicule. Jean-Luc Nardin : *« Pour les réunions et les assemblées nous jonglons avec des salles sur les communes de Saint-Rémy et Épierre, au bon vouloir des deux municipalités. »*

Le 20 novembre dernier, l'amicale a tenu une assemblée générale extraordinaire pour renouveler son conseil d'administration. L'association compte 510 membres actifs (majeurs et mineurs, hommes et femmes) et 190 membres âgés de moins de 12 ans (catégorie « découverte »). Malheureusement, 5 % seulement des membres étaient présents à cette assemblée générale malgré 11 articles ou annonces publiés dans *Le Dauphiné libéré*, 2 dans *La Maurienne*, et 3 relances par courriels. Sans compter les quelque 30 affiches qui avaient été placardées en plusieurs points stratégiques des communes ainsi que chez les dépositaires qui vendent les cartes de pêche.

Le bureau a été renouvelé à 20 %. Il est désormais constitué de Jean-Luc Nardin (président), Yoann Balmain et Yves Rol (vice-présidents), Gérard Le Roux (secrétaire) et Patrice Viard (trésorier). Le conseil d'administration (CA) comprend, outre les membres du bureau, André Bienko, Frédéric Bignardi, Gérard Brun, Alexis Cartier, Jean-Paul Deffrennes, Christel Martin-Cocher, Lucien Miquet, Guy Peronnon, Olivier Jabouille et Maurice Sucheras.

Jean-Luc Nardin et Gérard Le Roux ont été désignés comme délégués à la réunion du CA de la fédération départementale de pêche, et Jean-Luc Nardin comme candidat à ce CA fédéral. La prochaine assemblée générale ordinaire de l'amicale est prévue en février prochain.

En 2016, les dates d'ouverture sont fixées. Pour les carnivores (2e catégorie) : du 1er au 31 janvier et du 1er mai au 31 décembre ; ouverture générale le 12 mars (jusqu'au 9 octobre) ; pour les lacs d'altitude (plus de 1 000 mètres) la saison ouvrira du 4 juin au 9 octobre ; dans la retenue de Grand-Maison, on pêchera du 28 mai au 9 octobre.

Un inventaire piscicole a eu lieu le 15 septembre dernier sur le Bacheux. Cette opération est obligatoire après l'installation de la microcentrale, et à la charge du producteur d'électricité. Deux points de pêche ont été testés : l'un, 150 m en amont de la prise d'eau, l'autre, en aval de la prise d'eau, au pont des Reisses.

Pour effectuer cet inventaire on pratique la pêche électrique qui n'est autorisée que pour mener des études sur les ressources halieutiques. C'est une méthode à seul but scientifique et les poissons, après avoir retrouvé leurs « esprits » et avoir été réoxygénés, sont relâchés dans le milieu naturel.

Les résultats de ces inventaires ont été jugés bons ; en deux passages, sur le premier point on a relevé 41 prises (truites farios) soit 2 771 prises par hectare (pour un poids de 98 kg par hectare). Sur le second point, on a relevé 2 418 prises par hectare (pour un poids de 116 kg). Compte tenu de la longueur du prélèvement, la densité est satisfaisante notamment pour les poissons atteignant ou dépassant la maille.

■ BRÈVES

➡ **Maurienne lutte**. Pas de monde aux réunions ? C'est hélas le lot de très nombreuses associations. Ainsi, lors de l'assemblée générale de Maurienne lutte (15 octobre à Saint-Etienne-de-Cuines), *« outre les 4 dirigeants assis à la tribune,* rapporte *La Maurienne, étaient présents dans la salle deux représentants des mairies de Sainte-Marie-de-Cuines et de Saint-Etienne-de-Cuines et… trois parents »* pour un effectif de 45 licenciés. *« Sans commentaires, mais le constat est amer »* conclu Guy Reboul. A noter au bilan de ce club, cette saison, le titre de champion de France de Sambo du Villarin Baptiste Darves-Blanc.

➡ **Fleurissement**. La commune de Saint-Colomban a (de nouveau, c'était aussi le cas en 2014) remporté le 1er prix au concours départemental des communes fleuries (catégorie montagne). Une distinction qui vient récompenser le travail de Chantal Bellot-Mauroz, responsable de la création et de l'entretien de ce fleurissement, et des bénévoles qui s'y associent autour de l'association Saint-Col station fleurie. Cet automne, quelques-uns de ceux-ci, membres de l'association Saint-Col station fleurie, aidés par les employés communaux, ont nettoyé le matériel et rentré les jardinières, bacs, marmites, et autres balconnières qui ont été rangés pour l'hiver. Les bancs ont également été retirés mais, à Lachal, celui placé près de l'ancien pont, en amont du hameau, a disparu. Probablement volé.

➡ **Déchetterie**. Des entreprises de Saint-Colomban se plaignent de ne pas pouvoir accéder à la déchetterie quand leur camion est plein de gravats, la mairie de Saint-Colomban refusant de leur donner les clés ou de l'ouvrir en dehors des heures établies. Il leur faut donc parfois aller à Cuines chercher les matériaux dont ils ont besoin avec un camion à moitié plein. A Saint-Alban, la municipalité, plus proche des préoccupations des gens, a décidé elle, au contraire, de faciliter l'accès à cette déchetterie quand quelqu'un désire entreprendre – durant un week-end par exemple – un grand nettoyage.

Amis des Villards

Une nature globalement respectée

Cet été de nombreuses épreuves cyclistes ont traversé la vallée des Villards et passé le col du Glandon, quelles soient professionnelles (le Tour de France est passé 2 fois) ou réservées aux cyclosportifs. C'est pourquoi l'Association des Villarins et amis de la vallée des Villards a décidé de participer à l'opération « Nettoyons la nature » organisé le 26 septembre au niveau national par la chaîne d'hypermarchés Leclerc.

Le champ d'intervention avait été délimité par les responsables : partie amont de la route du col, du pont de Lachal jusqu'au barrage de Grand-Maison, sur une portion où des milliers de personnes (coureurs et spectateurs) ont laissé toute sorte de détritus, certains nécessitant pour leur enlèvement l'emploi de pinces mises à disposition par le conseil départemental et le TDL de Cuines.

Mais la date nationale choisie pour cette cause n'était sans doute pas favorable à une grande mobilisation aux Villards et seuls 10 courageux (8 collecteurs : Paul et Simone Favre-Alliance, Jean-Marc et Annie Bordas, Georges Quézel-Ambrunaz, Albert Cartier, Manet Favre-Tissot et Christophe Mayoux, et 2 personnes chargées du casse-croûte : Paul Long et Bernadette Perrier) étaient au rendez-vous fixé à 8 heures au Chef-Lieu (Saint-Colomban) pour recevoir gants et chasubles (fluorescentes, à revêtir pour la sécurité le long des routes) donnés par Leclerc et remis aux nettoyeurs par les Amis des Villards.

Une équipe est intervenue en remontant la RD 927 à partir du pont de Lachal, une autre à partir du terrain de football des Échets. La troisième est partie du sommet du col en direction du barrage de Grand-Maison, tandis qu'une dernière ramassait les sacs avec un véhicule communal conduit par Manet Favre-Tissot.

Cependant, grâce aux efforts des équipes des TDL de Cuines et de Saint-Jean-de-Maurienne qui avaient déjà effectué un ramassage des déchets le long des routes dans la semaine qui a suivi celle du passage du Tour de France, les collecteurs villarins n'ont ramassé chacun que l'équivalent de un ou deux sacs-poubelle de déchets, le plus souvent alimentaires. Certes, des endroits comme la zone de l'ancien foyer EDF de Grand-Maison sont encore des points « noirs » (par exemple, sur les rives de l'eau d'Olle, on peut encore voir, entre divers câbles, l'épave d'une voiture !), mais si on ne s'éloigne pas trop du bord des routes, on peut dire que la situation environnementale de la RD est globalement satisfaisante. Ce qui a fait dire à quelques participants qu'il n'était pas nécessaire de renouveler cette opération toutes les années. Cette conclusion vaut aussi maintenant pour la journée « Villards, vallée propre » qui a lieu tous les printemps depuis une vingtaine d'années.

D'où la proposition formulée le 26 septembre au moment du casse-croûte : pourquoi ne pas organiser ces deux opérations une année sur deux avec une année « Villards vallée propre » pour les alentours des hameaux, et une année « Nettoyons la nature », sur la partie amont de la vallée du Glandon ou dans d'autres sites naturels villarins ?

Christophe Mayoux

■ Téléthon

C'est une équipe motivée de l'Association des Villarins et des amis des Villards, emmenée par Jean-Marc Bordas, qui a organisé le Téléthon dans la vallée des Villards. Diverses manifestations ont été proposées, sur deux journées, la salle des fêtes de Saint-Colomban n'étant pas libre le 4 décembre.

Le 28 novembre, à 18 heures, à la salle des fêtes de Saint-Colomban donc, lancement de cette animation caritative avec un lâcher de lanternes chinoises suivi, vers 19 heures, par un repas préparé par Jean-Luc et Monique Pluyaud, Monique Pautasso, Jean-Marc Bordas, et des bénévoles venus préparer les pommes – villarinches ! – pour la compote. Au menu : potée savoyarde, tome de Savoie, compote et biscuits faits maison. Malheureusement la participation (25 personnes contre une soixantaine l'an passé) n'a pas été à la hauteur des espérances des organisateurs. Les raisons : morosité générale après les attentats du 13 novembre à Paris ? Organisation éclatée sur 2 jours ?

Le 4 décembre, pour la seconde journée, temps clément et soleil radieux. A la salle du club enfants, dès 13 h 30, les Villarins pouvaient faire des dons, et une boutique improvisée proposait écharpes, casquettes, peluches, stylos, lanternes au logo du Téléthon. En début d'après-midi, les participants (une petite trentaine, inscriptions : 3 euros au profit du Téléthon) se rendaient à pied à Saint-Alban, soit à l'Église soit au Premier-Villard pour les plus courageux. A l'Église, dans la salle des pompes, une buvette tenue par Albert Cartier et Manet Favre-Tissot, proposait vin et chocolat chauds (pour 2 euros on emportait aussi le verre souvenir). De retour à Saint-Colomban, au cours d'une vente aux enchères des objets donnés par des Villarins, on pouvait tenter d'acquérir notamment un rouet et une baratte en parfait état (offerts par un Villarin anonyme) qui ont été finalement décrochés par Martine Ferroud au nom l'association Les Villards, patrimoine et culture, et exposés dès le lendemain à la Maison du patrimoine.

A 18 h 30, un nouveau lâcher de lanternes terminait cette édition du Téléthon villarin qui a permis de récolter, avec une participation moindre, une somme sensiblement supérieure à celle de l'an passé (2 213 euros) remise à l'Association française contre la myopathie (AFM, organisatrice du Téléthon au niveau national). Outre les bénévoles, il faut remercier la boulangerie-chocolaterie du Comberousse, l'*Auberge du Triandou*, *La clé des champs* ainsi qu'Intermarché (Cuines) et la ferme Cartier (Saint-Avre), sans oublier les deux communes villarinches et l'Association des amis des Villards qui ont donné une subvention de 100 euros chacune, ainsi que la Maison du tourisme qui a imaginé et reproduit les affiches.

PATRIMOINE ET CULTURE

Recherche d'informations sur les pleureuses professionnelles

Le conseil d'administration (CA) de l'association Les Villards, patrimoine et culture, réuni le 24 octobre 2015, a dressé le bilan de la saison dont les premiers éléments ont été publiés dans ces colonnes en septembre dernier. Pour enrayer la baisse de fréquentation observée lors des conférences (73 personnes au total – le plus souvent des membres de l'association – pour les 3 conférences proposées, contre 113 l'an passé), il a été convenu d'informer davantage (presses locales, associations et offices de tourisme de l'Arvan-Villards), de soigner les affiches (en mettre à la Maison du patrimoine), et de changer les jours de programmation.

Exactement 501 personnes ont visité la Maison du patrimoine (dont 109 à la demande), une augmentation significative qui peut s'expliquer, selon les responsables de l'association, par l'ouverture de la résidence du Mollaret cet été (une première) et les visites des hameaux (organisées par Patrice Gérard) qui se terminaient à la Maison du patrimoine. (Patrice Gérard a également assuré 7 permanences dont toutes celles du dimanche, il n'y a donc pas eu de problèmes de permanence comme les années précédentes...) Cet été, Martine Ferroud est allée 2 fois au pot d'accueil des locataires du Mollaret, le dimanche matin. Le CA a estimé souhaitable que l'association y participe chaque dimanche, été comme hiver, pour présenter ses activités. L'été prochain, la Maison du Patrimoine sera ouverte le mercredi (le jeudi étant occupé par l'animation « De clochers en clochetons »), le dimanche et les jours fériés (de 15 h 30 à 18 h 30).

L'exposition sur les soldats de la guerre de 1914-1918 présentera les fiches des soldats morts en 1916 (et de tous ceux qui ont fait la guerre) et la collecte des photographies de soldats dans les familles se poursuivra.

Dans le même esprit, l'association a décidé de faire appel régulièrement aux souvenirs des Villarins afin d'essayer de sauvegarder les mœurs, les coutumes et les légendes qui ont forgé, au fil du temps, les traditions villarinches. Comment ? En lançant des « Avis de recherche ». Ainsi, après des informations sur les Villarins qui ont participé à la guerre de 14-18, l'association recherche aujourd'hui des informations sur les pleureuses *(lire ci-dessous)*.

L'association a participé à la Nuit européenne des musées (le 16 mai à l'initiative de Patrice Gérard, une réussite), a effectué une sortie à Conflans (27 mai), accueilli le réseau patrimoine du Sivav (18 juin), accueilli des élus villarins (le bilan est mince : 4 élus sur 18 !, et si un balayage des graviers sur le chemin a été fait, à ce jour aucune suite n'a été donnée pour rendre l'accès plus facile), et organisé la journée « De clochers en clochetons » aux Villards (9 juillet). Autre réussite de l'été (due à Patrice Gérard), le tour des hameaux avec arrivée à la Maison du Patrimoine (44 participants), animation qui sera reconduite. (Si l'opération « ouverture de l'église » est elle aussi reconduite, l'association y participera en assurant des permanences.)

L'association a naturellement participé au 15-Août (ouverture de stands et 7 personnes habillées en villarinche par Martine Ferroud, les robes ayant été replissées par celles qui les avaient portées), à la fête du col, (stand et 3 jeunes filles habillées), à l'animation lors du passage du Tour de France (24 juillet, stand), et au rassemblement des costumes de Maurienne (28 juin à Valloire).

L'association continue de recevoir de nombreux dons. De Michel Favre-Trosson (une selle de cavalier, soldat pendant la guerre de 14-18 et une croix de mission de 1886) ; de la famille de Séraphin Girard (un meuble combinant phono et radio) ; celle de Roger Bozon-Viaille (une machine à coudre et des outils : 2 passe-partout, une fourche 4 dents, un pic, un coin emmanché) ; de Pierre-Yves et Éléna Bonnivard (des éléments de costumes et des outils : 2 cloches pour chèvres, 2 treuilles, 1 petite scie à main, 1 grosse paire de ciseaux, 1 lime, 1 pied à coulisse, 1 fermoir de serrure, 1 élingue, 1 élément de piège) ; de Roger Villard et ses enfants (corselets de robe exposés dans un grand cadre vitré, et un bonnet de coiffe) ; de Jean-Jacques Tronel (des revues *Le Miroir* et des livres sur la guerre 14-18), enfin divers dons en argent de Liliane Darves-Blanc (pour le four à pain) et d'un touriste de Faverges à la fête du col du Glandon (pour le costume).

Le CA a décidé d'acheter des cloches pour protéger les coiffes de l'Arvan qui sont exposées dans le sas et, pour obtenir de l'argent pour le four à pain, de vendre des madeleines, tuiles, etc., au bas des pistes à l'occasion des descentes aux flambeaux, et d'organiser, dans l'hiver, un thé dansant à la salle des fêtes, hors vacances scolaires. Enfin des demandes ont été formulées pour avoir des cartes postales de personnes costumées. Martine Ferroud a proposé des photos de Delphine Ferroud en costume ; demandes également de cartes postales de paysages villarins.

La réunion s'est terminée par la projection d'un montage photographique, réalisé par Patrice Gérard sur la sortie à Conflans.

■ AVIS DE RECHERCHE

➡ SUR LES PLEUREUSES

Les pleureuses est le nom donné aux femmes qui, autrefois, à l'occasion d'un décès, et bien que ne faisant pas partie de la famille du défunt, étaient invitées à venir pleurer, sangloter et même parfois à pousser des cris de douleur et de désespoir. Qui étaient ces femmes ? Étaient-elles des pleureuses professionnelles ? Venaient-elles pour rendre service à la famille du défunt ? Étaient-elles rémunérées ? Où avaient lieu ces pleurs : chez le défunt ? à l'église ? au cimetière ? Comment se déroulaient ces lamentations ? Cette pratique était-elle spécifique à un hameau ? à des familles ? Il doit bien rester, amis lecteurs, au fin fond de votre mémoire, quelques souvenirs concernant ces évènements si caractéristiques qui semblent n'avoir existé, du moins en Maurienne, que dans la vallée des Villards. Si vous trouvez un renseignement, même le plus infime, concernant cette pratique merci de le communiquer à Patrice Gérard (06-25-35-76-76), ou à l'association Les Villards, patrimoine et culture (adresse postale : mairie, 73130 – Saint-Colomban-des-Villards ; adresse courriel : lesvillardspatrimoine@gmail.com). – *(P. Gérard)*

PROFIL PERDU

Emmanuel Bozon-Verduraz, un Villarin entreprenant et bienfaiteur

Le 11 novembre dernier, la commune de Saint-Etienne-de-Cuines a rendu hommage à deux de ses personnalités, Charles Magris, et Emmanuel Bozon-Verduraz.

Né à Saint-Etienne-de-Cuines, Charles Magris a été déporté à Buchenwald suite à une dénonciation. A son retour, très diminué par les souffrances physiques, il se fixa à Paris où il mourut en 1983. Il avait 59 ans. Il repose au cimetière de Saint-Etienne-de-Cuines. Une plaque rappelant son sacrifice a été dévoilée près de la place de l'ancien monument aux morts.

Emmanuel Bozon-Verduraz, lui, est né le 21 mars 1860 au Bessay (Saint-Alban), un hameau que son grand-père paternel (Jean-Baptiste, originaire d'une famille de Lachal, Saint-Colomban) a rejoint en épousant Marie Frasse-Sombet, et où son père, Jean-Pierre, demeure après avoir épousé Séraphine Martin-Frère, la fille du syndic de Saint-Colomban.

Jean-Baptiste Bozon-Verduraz et son frère Hilarion sont deux des trois plus gros contribuables villarins, propriétaires de quelque 150 hectares (en combe d'Olle) achetés en vendant sur le marché de Grenoble leurs produits laitiers (beurre, fromage) et de basse-cour (œufs, volaille) de leur élevage propre ou de celui de leurs voisins. Mais ce commerce commençant à souffrir de la concurrence, Jean-Pierre, l'aîné de Jean-Baptiste, achète des terres dans la plaine de Saint-Etienne-de-Cuines où il s'installe pour devenir aubergiste et épicier.

En 1885, Jean-Pierre et son fils Emmanuel démolissent les locaux de l'ancienne fabrique à papier et construisent un moulin. En 1886, Emmanuel Bozon-Verduraz organise les usines de pâtes alimentaires « La Ruche » qui seront promises à un bel avenir : les pâtes « La Lune » feront connaître le costume et le nom « villarin » dans toute la France pendant trois quarts de siècle. (« La Ruche », marque disparue vers 1919, symbolisait le travail, et, selon Bernadette Loschi, « La Lune », nouveau nom apparue entre 1904 et 1909, pourrait être un clin d'œil signifiant : « Nous les Bozon-Verduraz, nous avons décroché la lune ! »)

De très nombreux Villarins ont travaillé dans ces usines dont la production passe de 4 tonnes par jour en 1889 à 125 tonnes dans les années 1925. Mais au-delà de cette réussite professionnelle, Emmanuel Bozon-Verduraz marquera profondément la vie politique (il fut maire entre 1896 et 1925 et son fils Benjamin de 1925 à 1932), sociale et culturelle de Saint-Etienne-de-Cuines.

C'est pour honorer cette réussite que la municipalité de Saint-Etienne-de-Cuines lui a rendu hommage le 11 novembre dernier, une occasion pour Dominique Lazzaro, maire de la commune, de retracer le parcours de ce Villarin en présence de onze de ses descendants et 7 anciennes ouvrières de l'usine de pâtes.

Dominique Lazzaro : *« (…) L'usine Bozon, site industriel installé au pied des chutes d'eau, à proximité de la voie ferrée, principal et même seul moyen d'exportation, va bouleverser non seulement la vie de Saint-Etienne-de-Cuines, mais aussi celle de la vallée. L'exode rural qui gangrenait nos communes est stoppé. Les hommes et les femmes, sans quitter leur village, et donc sans abandonner la terre (naissance de l'ouvrier-paysan) découvrent l'argent, promesse de confort et d'évolution sociale. Des maisons se construisent, des entreprises se créent, des commerces s'ouvrent dont 14 cafés ! Emmanuel Bozon-Verduraz sera élu maire* [durant 25 ans et] *durant* [ses] *mandats, ses actions comme élu et patron d'entreprise se conjugueront souvent.*

On peut citer, entre autres, l'électricité fournie au chef-lieu grâce à une centrale Bozon-Verduraz installée au lieu-dit chemin de la Scie ; les villas construites dans le centre du village pour loger le personnel d'encadrement puis le pensionnat qui accueille les ouvrières venues de trop loin. Les cités ouvrières ne seront terminées qu'en 1932, sous l'égide de Benjamin, as de la guerre 14-18, fils et successeur d'Emmanuel tant dans l'entreprise qu'à la tête de la commune. (…) *Citons encore la première moto-pompe offerte à la commune par Emmanuel Bozon-Verduraz à condition qu'elle crée une compagnie de sapeurs-pompiers de 50 hommes* (…). *Cette entrée dans la modernité s'accompagne d'une évolution sociale et culturelle qui est la marque des patrons dits paternalistes du début du XX^e siècle. La réalisation la plus spectaculaire fut sans nul doute la création de la société musicale " l'Écho de la Ruche ", en 1899, qui comptait plus de 30 membres, tous ouvriers devenus musiciens, payés par Emmanuel Bozon-Verduraz qui fournissait aussi les instruments* (…). [Ce patron] *instaure une fête du travail avant l'heure, le 26 mars : journée de repos et de liesse populaire avec fanfares et goûter gratuit ouvert à tous les ouvriers et, bien sûr, grand bal champêtre. La vogue de Cuines était aussi préparée au sein de l'usine puisque le contremaître de l'encaissage, Camille Belleville* (...) *avait la charge, deux mois avant le premier dimanche d'août, de confectionner, avec une équipe, les chars, clous de la fête paroissiale. Après 1918, le 11-Novembre fait aussi partie des moments très importants de rassemblement et d'hommage qu'Emmanuel Bozon-Verduraz rendait aux victimes de la Grande Guerre, entouré de toute la population. Aujourd'hui, près de sa maison qui abrite une très belle association intercommunale Déclicc, cette modeste plaque, mais aussi le collège, dont la partie la plus ancienne est installée dans les locaux qui furent ceux de l'administration de l'usine, les villas et l'ancien pensionnat, logement social avant l'heure, toujours au cœur de Cuines, les vitraux de l'église, etc.,* (…) *sont là pour rappeler à notre mémoire l'œuvre riche et polyvalente léguée à la commune par ce pionnier, homme de progrès, entreprenant et entrepreneur. »*

En réponse, Laurent Périnel, arrière-petit-fils d'Emmanuel Bozon-Verduraz, a associé à ses remerciements adressés aux organisateurs de cet hommage (la municipalité de Saint-Etienne-de-Cuines et Mireille Morin, présidente de l'association Héritage et mémoire pour demain), *« des personnes* [présentes] *qui ont été parmi les dernières à participer à l'histoire de cette entreprise. La passion pour son entreprise a marqué la vie d'Emmanuel Bozon-Verduraz. Mais, tout autant, il a fait preuve de la même passion pour que la commune de Cuines se développe aussi dans toutes les dimensions de la vie sociale : logement, activités artistiques et sportives. Et je dois dire que mon oncle Emmanuel Périnel et mon père nous ont souvent parlé, avec bonheur, de leurs amis de cette fameuse équipe de foot. »* Puis M. Périnel a évoqué quelques figures de sa famille et notamment *« Suzanne Bozon-Verduraz, " Madame Bozon la jeune ", pour reprendre l'expression coutumière qui la désignait. Le souvenir de son élégante silhouette et de ses yeux rieurs reste très présent.* (...) *Notre tante Suzanne a été auréolée du prestige de son mari Benjamin, as de l'aviation française en 14-18, auprès de Georges Guynemer. Mais elle a su aussi s'investir personnellement dans un engagement auprès des enfants pendant la dernière guerre, dans les hameaux les plus éloignés, contribuant à préfigurer ce qui allait devenir la Protection maternelle et infantile. »*

Benoît Ferroud, un créateur imaginatif et ingénieux

Il y a fort longtemps, Lavoisier nous avait prévenu : rien ne se crée, rien ne se perd, tout se transforme. Vous allez voir que ce principe est juste.

Longtemps, ce bidon avait servi dans une crèmerie avant que l'économie moderne ne le mette au rebut. Depuis, il traînait son chagrin de vieux bidon de lait devenu inutile, rêvant d'un avenir meilleur. Plus loin, là-haut, dans un coin du pays, un vieux distributeur de canettes pleurait à chaudes larmes les temps anciens, quand il distribuait à tout-va ses boîtes, et, blottis dans un coin, les moteurs d'un vieil ordinateur tremblaient d'être écrabouillés par quelque pilon revanchard. Cabossée, râpée de tous côtés, ses bulles de niveau cassées, une règle de maçon se lamentait elle aussi sur sa jeunesse perdue.

Tous ces objets pensaient que leur avenir était dans leur dos. Ils se trompaient lourdement.

Mais quels liens peut-il y avoir entre tous ces objets sans âme, oubliés de tous. De tous ? Pas tout à fait. Un « Géo Trouvetou », ingénieux dans l'âme veillait au grain. Il prit la règle de maçon, l'examina, et savez-vous ce qu'il en fit ? Non ? Eh bien un drone !, ce qui n'était pas une mince affaire car pour pouvoir voler il faut d'abord que l'appareil soit agréé et que son pilote ait un brevet de pilotage. Ici je ne puis résister au plaisir de vous conter l'absurdité de certains règlements.

Pour obtenir ce diplôme, il faut faire un stage, donc avoir un maître de stage. Lequel maître de stage peut être celui qui veut passer ce diplôme. Curieux non ? Et devinez quoi : le maître de stage a validé le stage !

Comme il retapait sa maison, il s'aperçut en posant son parquet que le sol était humide. Diable, diable, se dit-il en se grattant la tête, que faire ? Mais voyons c'est simple, il suffit d'utiliser les vieux moteurs pour faire tourner des ventilateurs qui assainiront le plancher. Aussitôt dit, aussitôt fait.

Une autre idée lui trottait dans la tête depuis un bout de temps : comment recycler les vieux distributeurs de boissons ? Le challenge était intéressant mais ardu. Mais, comme dit le poète : aux âmes bien nées, la valeur… De tâtonnement en tâtonnement, il finit par réaliser un prototype qui reçu une « standing ovation » lors de son inauguration à la Maison du tourisme. Pièce unique en son genre, trop compliquée à décrire ici, elle mérite le détour, et si l'appareil vous interpelle, ne vous étonnez pas, c'est logique et ce n'est pas là sa seule particularité. Il est apte à vous proposer une multitude de choix.

Notre homme possédait un vélo qui n'était plus tout jeune mais suffisait à son bonheur car ses goûts sont simples. Mais à force de voir sa mère le semer régulièrement sur la route car elle possède un vélo électrique, une idée germa. Il suffisait qu'il se construise un vélo électrique. Simple, non ?

Qui dit vélo électrique dit moteur électrique. Qu'à cela ne tienne, il se mit en chasse d'une vieille batterie qu'il acheta. Oui, tout cela était bien beau mais il fallait la protéger. Nous avons omis de vous dire que son grand-père tenait autrefois un alpage en Bellard. Qui dit alpage dit lait, qui dit lait dit bidon à lait, qui dit bidon à lait dit conteneur. Vous suivez ? Dans sa tête tout était en place. Cependant une surprise l'attendait. Ce qui fut le plus compliqué ce fut de trouver le bidon. Mais, Internet veillait. Notre héros appela donc le fabriquant du bidon lequel, surpris, lui demanda ce qu'il comptait en faire. Aux explications du bonhomme le brave homme faillit tomber sur le cul.

Et c'est ainsi qu'au guidon de son vélo « motorisé » il s'en va dans la vallée chercher son matériel ou monte au col « tanquillet ». Fallait-il y penser : se servir d'un bidon pour faire son beurre...

Mais le destin est étrange. Voilà que la notoriété de notre bonhomme s'est mise à dépasser les limites de Saint-Colomban. Une entreprise nationale a lancé un appel d'offres pour un travail haut de gamme consistant à découper précisément un élément en graphite. Sans le consulter, l'un de ses amis met notre singulier Villarin sur l'appel d'offres. Et voilà que celui-ci remporte l'offre au nez et à la barbe de bureaux d'études nationaux fort cotés. Son astuce : une sorte de ventouse aspirante permettant de maintenir la plaque à découper. Les pontes de la l'entreprise voulaient à tout prix visiter son « super » atelier. Mais il se garda bien d'accéder à leur demande de peur que ceux-ci ne fassent une syncope devant son extrême simplicité.

Cependant il restait les rebuts de la découpe. Qu'en faire ? Tout simplement un hélicoptère. Banal, non ?

Ce « Géo Trouvetou », vous l'avez reconnu, c'est Benoît Ferroud. Tans pis pour sa modestie… Et, rendez-vous pour ses prochaines créations.

Gilbert Pautasso

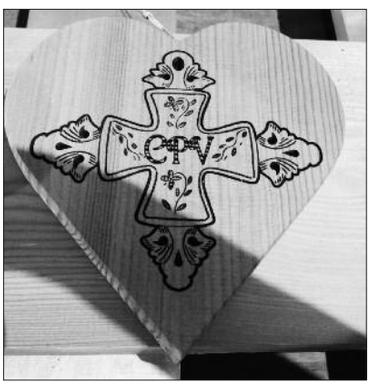

Photographies de Marie-Thérèse Bouchardy

Michel Favre-Trosson : redonner du sens à ce qui est mort

Lors de la journée villarinche « De clochers en clochetons » sur le thème du bois, en juillet 2015, j'ai découvert avec bonheur les talents artistiques de Michel Favre-Trosson. Il a commencé des études en psychologie puis enseigné l'équitation. Dans sa jeunesse, il a tenté d'écrire des poèmes puis a abandonné. Mais ce sentiment poétique se retrouve dans ses œuvres actuelles. Autodidacte, il a trouvé par lui-même le chemin de la sculpture, tâtonnant pour créer des œuvres qui lui faisaient plaisir. Sa fille, Carole, a hérité de ses dons artistiques en faisant du dessin au pastel, et sa petite-fille, Marine, également qui fait des mangas.

Au Châtelet, sa maison et son jardin accueillent des œuvres d'art sculptées de toute beauté. Cet artiste trouve dans son environnement tout le matériau nécessaire à ses créations. Ce qui est mort dans la nature retrouve un sens sous ses mains. Depuis une quinzaine d'années, *« en pointillé »* dit-il, il utilise ciseaux à bois, gouges, râpes… et ponctuellement des outils tels que ponceuses, tronçonneuses et d' *« autres plus sophistiqués »* pour faire surgir une autre vie dans ce qui était inerte. Dans l'atelier installé dans sa grange, il peut travailler été comme hiver car il est chauffé.

Devant un morceau de bois ou une souche, l'œil découvre avec imagination ce qu'il va mettre en valeur. Le but est de faire ressentir un sentiment et susciter une émotion.

En parcourant son jardin, nous découvrons une chèvre, un totem, des têtes africaines, etc… Dans la maison sont exposées des sculptures réalistes ou abstraites : une longue écharde arrachée à un tronc allie la verticalité à l'horizontalité, le naturel et sauvage sur la coupe de la machine humaine ; le cri d'un animal ou d'un humain (?), bouche grande ouverte ; l'appel au voyage d'une petite barque ; la marche de deux jambes élancées ; une flamme ; une femme posant l'arrondi provoquant de longues jambes ; un groupe de personnages serrés les uns contre les autres, solidaires dans une humanité en proie à la souffrance ou à la peur (ou s'agit-il d'une cellule familiale unie par l'amour ?) ; l'intimité et le secret d'une grotte creusée dans la souche d'un arbre ; etc. Ce sont mes premières impressions, mais chacun peut y découvrir autre chose à partir de sa propre sensibilité.

S'il expose de temps en temps, c'est pour le bonheur de pouvoir partager ses impressions artistiques avec d'autres. Sans aucun désir de vendre, il donne parfois à ses amis la sculpture qui leur plaît ; l'une d'elles est même partie aux Etats-Unis !

Les sculptures décorent pour le moment sa maison. Quand elles seront trop nombreuses, il faudra envisager d'aménager sa grange pour les déposer. Ce serait peut-être l'occasion, à mon avis, de mettre en valeur cette collection afin de la faire connaître dans la vallée et pour les touristes de passage.

Espérons que Michel Favre-Trosson continuera à parcourir les forêts à la recherche d'autres inspirations pour nous faire partager ses talents de sculpteur.

Marie-Thérèse Bouchardy-Lelong

Élevage

Un loup tué Sous-le-Col, deux autres observés au-dessus de Valmaure

Le 17 octobre, vers 8 h 30, un loup (mâle) a été tué à Saint-Colomban en face les chalets d'alpage de Sous-le-Col d'en bas, côté Sembuis, à mi-pente, par Jérôme Vourlat qui approchait des chamois (une mère et son cabri) avec un autre chasseur.

Mais alors qu'ils en étaient encore loin, les chamois ont détalé, semblant très agités. C'est alors que Jérôme Vourlat a aperçu, à 200 mètres, un loup qui venait vers eux. Les chasseurs ont continué à monter et se sont bientôt retrouvés, à la sortie d'un buisson d'arcosses, à une douzaine de mètres de l'animal.

Jérôme Vourlat, membre de l'ACCA de Saint-Colomban, a suivi, comme nombre de chasseurs villarins, la formation dispensée par les gardes de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS).

Rapidement informés, comme le veut la procédure, ces gardes sont venus récupérer l'animal vers 13 heures, sans qu'il ait été bougé, pour le transférer à Chambéry pour des analyses. Ils auraient refusé de le montrer à un chasseur arrivé sur les lieux quelques instants après.

Le lendemain, un autre loup était abattu à Saint-André (en haute Maurienne) portant à trois le nombre de loups abattus dans ce département depuis le mois de juin.

Le 3 décembre, deux loups ont été vus au-dessus de Valmaure, sous la Palette, et observés par un groupe de chasseurs, de Lachal d'en haut d'où l'un d'eux a pu en photographier un. Deux jours plus tard, ces deux loups auraient été levés lors d'une chasse aux cerfs.

Depuis le 21 mai 2015, où les attaques de loup(s) ont débuté à Jarrier, on comptait, au 8 octobre (la liste des attaques a été établie avec les éleveurs, avec, à l'appui, les relevés dressés par les agents de l'ONCFS) 96 brebis tuées, 7 blessées et 37 disparues sur les communes de Saint-Colomban (37 tuées), Jarrier (25), Saint-Alban (21), Saint-Sorlin (11) et Vaujany (2). A cela il faut ajouter les attaques sur le troupeau du GAEC de la Fia, en Bellard, quelques jours avant qu'un loup ne soit tué au Glandon. Quelques jours après, ce troupeau était attaqué au Premier-Villard (alpage du Replat) : trois brebis mortes. Une bête a été découverte près du pont du Merlet, tôt le matin, très gravement blessée. Elle a du être achevée ainsi qu'une autre. Une a été retrouvée tuée. Sans parler des carcasses que les chasseurs découvrent dans les alpages lors de leurs marches d'approche.

C'est en s'appuyant sur ce constat que Jacqueline Dupenloup a défendu au tribunal administratif de Grenoble l'arrêté préfectoral du 10 septembre 2015 autorisant l'abattage de six loups pendant 6 mois en Savoie, arrêté qui avait été attaqué par les associations de défense de l'environnement qui le jugeaient illégal. Ces associations ont été déboutées.

■ *Un loup au-dessus de Valmaure.*

Création d'un collectif pour rassembler l'information sur la prédation des loups

Suite aux rencontres programmées depuis 3 ans au col du Glandon pour débattre de la prédation du loup qui a explosé cette année au point de remettre en cause le pastoralisme dans la région, les maires des communes où les éleveurs subissent des dégâts ont décidé de se constituer en association à l'initiative des responsables villarins.

Quelques-uns d'entre-eux se sont rencontrés le 2 décembre dernier à Lus-la-Croix-Haute (Drôme) pour mettre au point des statuts. Étaient présents : Alain Matheron, maire de Lus, et Émile Bonniot, adjoint, André Baret, de Hures-la-Parade (Lozère), éleveur, Antoine Chrysostome, maire de Corsavy (Pyrénées Orientales), éleveur, Nicolas Jaubert, maire de Châteaufort (Alpes-de-Haute-Provence), éleveur, Pierre-Yves Bonnivard et Jacqueline Dupenloup accompagnés par Catherine Davoine.

En présence de Patrice Marie, berger et conteur (de Lus-la-Croix-Haute), ces élus ont fondé une association à laquelle communes et regroupements de communes pourront adhérer en grand nombre. Cette association s'appelle « Collectif urgence pour sauver l'activité pastorale et rurale, garante de l'équilibre des territoires ». Son objet est d'organiser la collecte et la diffusion d'informations autour des problèmes liés à la prédation des loups, d'établir une base de données accessibles aux élus locaux, visibles par tous, et de travailler à l'élaboration et à la promotion de propositions en partant de l'échelon des communes. Pour cela, cette association souhaite s'entourer, en tant que de besoin, d'éminents spécialistes du dossier. Un bureau provisoire a été constitué, formé des 6 maires cités ci-dessus qui sont aussi, à ce jour, le conseil d'administration et les membres adhérents. Pierre-Yves Bonnivard en est le président. Ce comité restreint va s'élargir après diffusion de la nouvelle auprès de toutes les communes ou communautés de communes signataires des motions des Rencontres de la montagne du col du Glandon 2014 et 2015. Une assemblée générale aura lieu en juin 2016, fort probablement à Lus-la-Croix-Haute.

➡ **Attentats**. Le 28 novembre dernier, à la salle des fêtes de Saint-Colomban, à l'initiative de Jacqueline Dupenloup et Pierre-Yves Bonnivard, un hommage a été rendu aux 130 victimes des attentats du 13 novembre à Paris, en présence d'une trentaine de personnes. Ce recueillement a débuté par la sonnerie du glas au clocher de Saint-Colomban. Puis chaque participant a allumé une bougie. Jacqueline Dupenloup, Pierre-Yves Bonnivard, Jean-Luc Pluyaud, Gilbert Pautasso et Martine Verlhac ont ensuite pris la parole avant que le groupe ne chante *La Marseillaise* puis se retrouve à la mairie de Saint-Colomban pour prolonger la discussion.

➡ **Éclairage public**. Pour réaliser des économies, l'éclairage public a été coupé quelques semaines, cet automne, entre minuit et cinq heures du matin, à Lachal et Valmaure... Nuit noire pour les habitants. Les conclusions de ce *« test »* seront tirées par le conseil municipal pour décider de généraliser (ou pas) cette coupure et déterminer les lieux (habités ? pas habités ?) où la programmer éventuellement. Même politique pour le département de la Savoie qui n'assure plus l'éclairage public du rond-point de Saint-Avre sur l'ex-nationale 6, au moment où la gendarmerie souhaiterait y installer des caméras pour surveiller les passages...

➡ **Télévision**. Le 5 avril prochain, certaines chaînes françaises passeront en technologie haute définition (HD). Il se peut donc qu'à cette date des Villarins aient un écran noir pour ces chaînes si leurs téléviseur et décodeur satellite actuels ne sont pas compatibles, et, dans ce cas, s'ils n'ont pas acheté un décodeur HD. (La compatibilité est assurée quand, par exemple, sur les chaînes Arte, canaux 7 et 57, le logo HD apparaît en incrustation sur l'écran.) Pour les Villarins demeurant dans la partie basse de la vallée, qui reçoivent la télévision par les antennes râteaux, le 5 avril, 6 nouvelles chaînes de la TNT (déjà reçues par satellite) seront visibles : HD1, L'Équipe 21, 6ter, Numéro 23, RMC découverte, et Chéri 25.

➡ **Accès à Internet**. Selon un rapport départemental concernant l'accès à Internet haut débit et le passage à la fibre optique, 43 communes de Savoie seront couvertes d'ici 5 ans. Il s'agit des grosses agglomérations sur lesquelles les opérateurs ont l'intention d'investir. Pour les autres communes, une procédure de délégation de service public est lancée pour une couverture en 10 ans. Coût prévisible pour les 26 communautés de communes de Savoie : 32,4 millions d'euros.

➡ **Parc naturel régional de Belledonne**. Le préfet de Savoie et la Direction départementale du territoire de Savoie ont émis un avis défavorable concernant le projet de parc naturel régional de Belledonne. Selon l'association Espace Belledonne, la raison en serait *« un manque de portage politique du projet »*. Les élus savoyards envisagent de solliciter une rencontre avec le nouveau préfet de Savoie pour faire remonter leur détermination et leur mobilisation locales. L'avis du préfet de Région est attendu d'ici le 20 janvier 2016. Il permettrait à Espace Belledonne d'entreprendre la rédaction de la charte et de réaliser un diagnostic territorial préalable dès 2016.

➡ **Départementale 927**. Le conseil départemental de la Savoie prépare un arrêté pour interdire la circulation des poids lourds de plus de 19 tonnes (hors desserte locale) sur la RD 927 menant au col du Glandon, afin de sécuriser l'accès à la vallée des Villards. (Il a également accepté la mise en place d'un dispositif expérimental entre le 1er décembre 2015 et le 15 avril 2016, interdisant la RD 1006 aux poids lourds de plus de 12 tonnes. La limitation ne concernera pas la desserte locale. Cet arrêté répond aux demandes des collectivités de Maurienne, pour stopper l'accroissement du trafic des poids lourds quittant l'autoroute entre Saint-Pierre-de-Belleville et Saint-Michel-de-Maurienne.) A l'automne, différents travaux ont eu lieu sur la RD 927. Un arrêté préfectoral (23 octobre 2015) a autorisé des travaux de curage de dépôts de tout-venant qui présentaient *« un risque important pour la route départementale » :* sous le pont des Échets (1 300 m³) et sous le pont du ravin de l'Auget (Sapey-d'en-Haut, 300 m³). Ces travaux ont permis de rendre à ces deux ponts leurs capacités hydrauliques initiales. Les 12 et 13 novembre une canalisation a été mise en place dans la montée du col *(photographie ci-dessous)*. Des travaux ont également été entrepris (suite à la demande formulée par les 2 communes, l'année dernière) dans la première épingle à cheveux après le Pied des Voûtes où les camions se bloquaient : marquage au sol et signalisation horizontale du virage, évacuation du gros caillou situé à l'intérieur du virage, mise en place d'un talus en terre de 80 centimètres de haut sur l'extérieur du virage, devant les panneaux à flèches. Enfin, le mur de soutènement qui s'effondrait, à la sortie sud du Chef-Lieu, a été repris.

➡ **Vie paroissiale**. Au premier trimestre 2016, une seule messe dominicale aura lieu aux Villards, le 10 janvier à Saint Colomban (10 h 30). A partir du 25 décembre, une messe sera dite tous les dimanches à Saint-François – Longchamp (chapelle Sainte-Anne, à 17 h 30). Une messe est programmée à La Chambre le 10 février (mercredi des Cendres, à 18 h 30). Durant la semaine sainte, il y aura des messes le dimanche des Rameaux (20 mars, Saint-Etienne-de-Cuines, 10 h 30), le jeudi saint (24 mars, à La Chambre, 18 h 30), et le vendredi saint (25 mars, même endroit, même heure). La veillée pascale se déroulera le samedi 26 mars à La Chambre (21 heures) et la messe de Pâques le dimanche 27 mars à La Chambre (10 h 30). Des messes auront également lieu en semaine dans l'église de La Chambre (consulter le tableau d'affichage situé face à l'église) et une permanence est ouverte tous les jeudis à la maison paroissiale de La Chambre, de 9 h 30 à 11 h 30. En dehors de ces horaires, pour tout renseignement, laisser un message sur le répondeur téléphonique du 04-79-05-35-77. Enfin, suite à une demande de l'équipe d'animation pastorale villarinche et d'élus de Saint-Colomban, dont Pierre-Yves Bonnivard et Arnaud Jansen, la messe du 15 août 2016 devrait être célébrée par Mgr Ballot, archevêque des diocèses de Savoie. – *(C. Mayoux.)*

SAINT-ALBAN

Séance du 9 octobre015

Absent : Jean Bijasson (procuration à Daniel Quézel-Ambrunaz).

Le conseil municipal adopte (6 voix pour et 1 abstention : Patricia Valcke, absente à cette séance) le compte rendu de la réunion du 11 septembre 2015.

1 – Plan local d'urbanisme

Le plan local d'urbanisme (PLU) en vigueur a été approuvé le 15 septembre 2004. Le législateur impose que les PLU fassent l'objet d'une analyse des résultats de leur application au regard des objectifs prévus par la loi et, si nécessaire, de les réviser. Pour analyser le PLU, 3 séances de travail des conseillers municipaux ont eu lieu en septembre et octobre 2015 autour des 5 points qui structuraient ce PLU : développer et diversifier l'habitat permanent ; maintenir et développer les activités existantes (agriculture, artisanat, production hydroélectrique) ; renforcer et développer les activités touristiques ; préserver et mettre en valeur les qualités paysagères ; améliorer le niveau d'équipement et les réseaux de la commune. Considérant que ces objectifs n'ont été que partiellement ou très partiellement atteints, et que le zonage du PLU a parfois été une contrainte bloquant certains projets, le conseil municipal adopte le principe de concevoir un nouveau document d'urbanisme pour la commune.

2 – Gîte d'étape

A la demande de la commune, Mme Alice Lauga (Asadac) a effectué une étude de viabilité économique du gîte d'étape et de séjour. Cette étude aborde le contexte général (construction saine et solide dans une vallée touristique qui manque d'hébergements à la nuitée), puis la destination du bâtiment (gîte d'étape ou de séjour en fonction des saisons et des demandes), la clientèle visée (regroupements familiaux, randonneurs, cyclosportifs), la commercialisation (gîtes de France ou Clévacances, affiliation aux offices de tourisme locaux, partenariat avec *Le Triandou*), la réservation (planning tenu par la mairie), l'accueil sur place (qui s'en charge ? comment l'organiser ?) le nombre de couchages et leur répartition (8 chambrées de 2 à 4 lits ou autres possibilités ?), le chiffre d'affaires annuel envisageable (un peu moins de 15 000 euros), les aides escomptées de l'État, de la Région, etc.

3 – Eau et assainissement

Le conseil municipal, considérant le transfert futur de la compétence eau et assainissement à la nouvelle communauté de communes (qui imposera une révision des tarifs sur le territoire intercommunal), décide de ne pas augmenter les tarifs de ce service. Soit pour l'eau, abonnement : 38,50 € ; location du compteur : 11 euros ; consommation : 0,50 € pour la tranche inférieure à 120 m³ (0,18 € le m³ au-delà). Pour l'assainissement, abonnement : 10 euros ; 0,32 € par mètre cube rejeté.

4 – Cession de terrain

Le conseil municipal décide de céder à Maurice Darves-Bornoz 22 m² de la parcelle communale cadastrée section D, numéro 1356, qui jouxte sa propriété du Pied des Voûtes (1,50 € le m², les frais étant à la charge de l'acquéreur).

5 – Sivom du pays des Villards

(Lire page 15.)

6 – Contentieux

Françoise Darves-Blanc a déposé une requête auprès du tribunal administratif de Grenoble contre l'arrêté municipal du 4 décembre 2014 concernant la circulation dans la combe du Merlet. Le conseil municipal autorise le maire à défendre la commune dans cette affaire.

7 – PCS

Une première réunion sur le plan communal de sauvegarde (PCS) a eu lieu le 22 septembre 2015, animée par M. Martinelly, du cabinet Gerisk chargé de l'élaborer. Le PCS est un outil réalisé à l'échelle communale pour planifier les actions des acteurs communaux de la gestion du risque (élus, agents municipaux, bénévoles, entreprises partenaires) en cas d'évènements majeurs naturels, technologiques ou sanitaires. Il a pour objectif l'information préventive et la protection de la population. Il prévoit l'organisation nécessaire pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques, l'accueil et l'hébergement. Le maire doit aussi s'assurer d'une mise à jour des documents du PCS, sachant que le délai de révision ne peut excéder cinq ans. Si le conseil municipal se prononce avant le 31 décembre 2015, une subvention de 60 % est possible pour l'acquisition de chasubles pour les bénévoles et d'un matériel d'alerte à la population (sonorisation mobile).

8 – Employés territoriaux

Après avoir pris connaissance de la proposition du Comité national d'action sociale pour le personnel des collectivités territoriales (CNAS, association qui a pour objet l'amélioration des conditions de vie des personnels et de leurs familles et qui propose à ses bénéficiaires un très large éventail de prestations : aides, secours, prêts sociaux, vacances, loisirs, culture, chèques de réduction…), le conseil municipal décide d'adhérer au CNAS à compter du 1er janvier 2016 (cotisation prévue : 197,89 € par bénéficiaire), et désigne Annie Bordas comme déléguée pour participer à l'assemblée départementale annuelle de cette association.

9 – Questions diverses

• AFPI des Villards

(Lire ci-contre.)

• Le conseil municipal alloue 100 euros à l'Association des Villarins et amis des Villards pour l'organisation du Téléthon 2015. Avec le public, la discussion s'engage sur la pêche électrique qui a eu lieu dernièrement dans le torrent du Bacheux, en amont et en aval de la prise d'eau, et sur la nette augmentation des ventes de cartes de pêche *(lire page 5)*, sur le rapport effectué par le conseil départemental sur l'assainissement, sur la création d'un sentier Randoland à destination des familles avec jeunes enfants (à l'initiative de la Maison du tourisme mais à la charge financière de la commune pour un montant de 480 euros HT : boucle partant du Chef-Lieu de Saint-Alban, menant à la croix des Charrières, en passant par le chemin de l'eau pour descendre dans la combe du Bessay et retour au Chef-Lieu par le chemin du Frêne), puis sur la commission communal du fleurissement à laquelle il serait intéressant de faire participer plus d'administrés…

Séance du 6 novembre 2015

Absents : Jean Bijasson (procuration à Daniel Quézel-Ambrunaz) et Patricia Valcke.

Le conseil municipal adopte (6 voix pour) le compte rendu de la réunion du 9 octobre 2015. Puis, Jacqueline Dupenloup remercie les élus pour leur implication au quotidien dans la vie municipale.

1– ERP

Avant le 27 septembre 2015, les gestionnaires des établissements recevant du public (ERP) avaient l'obligation, pour mettre leurs établissements en conformité avec les obligations d'accessibilité, de s'engager par la signature d'un agenda d'accessibilité programmée (AAP). Une demande de prorogation pour la mise en conformité des bâtiments communaux (mairie, gîte collectif, restaurant communal, église) a été envoyée par courrier le 26 septembre. Le conseil approuve cette demande et donne tout pouvoir au maire pour accomplir toute formalité relative à l'élaboration d'un AAP.

2 – Centre de gestion

Le conseil municipal approuve la convention qui permet l'intervention du centre de gestion de la fonction publique sur les dossiers de retraite des agents des collectivités territoriales (appui pour la gestion des dossiers de retraite et pour toute information concernant ce sujet). Les prestations sont payantes uniquement en cas de demandes précises formulées auprès du centre de gestion.

3 – Déneigement

Le conseil municipal approuve :

• l'intervention des employés territoriaux de la commune de Saint-Colomban sur des missions de voirie à Saint-Alban ;

• la mise à la disposition de la commune de Saint-Colomban, à titre exceptionnel, de son employé territorial ;

Lire la suite page 10

AFPI

Vers une reprise des travaux de débroussaillage

Le 9 octobre dernier le conseil municipal de Saint-Alban a décidé (2 voix pour : Jacqueline Dupenloup et Gilberte Girard, et 1 abstention : Nicole Roche, seuls les 3 membres du conseil municipal non-propriétaires dans le périmètre de l'AFPI ayant pris part au vote) de verser à l'Association foncière pastorale intercommunale (AFPI) une subvention de 4 253 euros afin d'apurer la dette datant de fin 2012 et de 2013 de l'association auprès de la chambre d'agriculture. Ce qui a été fait dans les jours qui ont suivi. Dans le même temps, la 4C a reversé à la commune de Saint-Alban la subvention de 8 948 euros qu'elle avait reçue du département pour des travaux de reconquête pastorale menés dans le secteur du Tremblay en 2012.

A la réunion du 22 octobre dernier, le conseil syndical de l'AFPI a décidé qu'une visite des terrains donnés en location serait entreprise, en présence des exploitants, pour juger de leur entretien *« dès la fin de mise en pâture des animaux et avant les intempéries »*. Cette visite a eu lieu le 12 décembre sur chacun des lots des quatre bailleurs (Chantal Féchoz, Françoise Darves-Blanc, Thierry Martin-Cocher et le GAEC de la Fia) qui ont reçu, quelques jours après, un état des lieux de leur lot assorti de recommandations. Car ces terrains doivent naturellement être entretenus *« par fauchage, broyage des broussailles, éliminations de toutes repousses ligneuses, ramassage des bois morts, relevé de pierres, etc. »*

Le 7 novembre à l'assemblée générale de l'AFPI, Jacqueline Dupenloup, maire de Saint-Alban, qui représente la commune au sein de cette association, s'est abstenue au moment du vote des rapports moral et financier, le refus par le conseil syndical de l'AFPI de la proposition d'aide de la commune à la gestion de ses écritures comptables étant, selon elle, *« une preuve de défiance infondée et regrettable »*.

A cette assemblée générale, un poste de syndic était à pourvoir. Gilbert Quézel-Ambrunaz, seul candidat, a été élu titulaire (122 voix, unanimité), et Gisèle Mermet (née Quézel-Yoyon), suppléante (110 voix). Après cette assemblée générale, le conseil syndical a confirmé Noëlle Noël comme présidente et Arlette Lyard comme vice-présidente du conseil syndical.

Fin novembre, Noëlle Noël, a proposée au conseil municipal de Saint-Alban une convention entre l'AFPI et la commune de Saint-Alban, rédigée par le bureau de l'AFPI, pour réaliser des travaux de débroussaillage dans le périmètre de l'AFPI, avec accord des propriétaires concernés. Le 4 décembre dernier, le conseil municipal a noté *« avec satisfaction et intérêt la volonté de l'AFPI d'engager des travaux »*. Cependant, avant qu'une convention ne soit établie, le conseil a estimé *« nécessaire de faire le point sur les travaux envisagés et sur l'exercice de la compétence agricole, restituée par la CCVG aux communes et en passe d'être reprise par la 4C, mais également sur les charges de financement incombant à chaque partenaire »*. Il a donc mandaté Jacqueline Dupenloup pour demander des rencontres avec le bureau de l'AFPI, avec des représentants de Saint-Colomban et de la 4C. Si les communes villarinches décidaient de participer au subventionnement de ces travaux, la clé de répartition entre elles, qui était de 2/3 pour Saint-Colomban et 1/3 pour Saint-Alban, pourrait être discutée.

Les travaux de débroussaillage autour des villages sont le point sensible commun à de nombreuses collectivités ainsi qu'a pu s'en rendre compte Annie Bordas qui a assisté à l'assemblée générale des AFP de Savoie à Saint-Julien-Montdenis.

■ BRÈVES

➡ **Carte d'affouage**. Fin septembre 2015, le conseil municipal de Saint-Alban a remis à jour le règlement d'affouage de la commune. L'affouage, c'est la prise de bois dans la forêt communale gérée par l'ONF ; la carte d'affouage doit être demandée en mairie chaque année, le tarif 2015 ayant été fixé par le conseil municipal à 10 euros. Elle concerne les personnes qui possèdent ou occupent un logement sur la commune, *« fixe et réel »*, principal ou secondaire. L'affouagiste ne peut intervenir sans autorisation de l'agent forestier local qui lui indique le lot à exploiter. Les quantités de bois prélevées sont en rapport avec les usages domestiques et ruraux. Les tiges doivent être coupées aussi près de terre que possible. Par ailleurs, l'affouagiste est totalement responsable de ses travaux, de l'état de propreté dans lequel il laisse la parcelle et ses accès, ainsi que des conséquences éventuelles de toute imprudence commise lors de l'exploitation.

➡ **Lots de bois sur pied**. Afin d'encourager le défrichement des parcelles communales situées autour des hameaux, le conseil municipal de Saint-Alban a fixé à 10 euros le prix de vente d'un lot de bois sur pied, sur parcelles communales (hors forêt communale gérée par l'ONF). Les lots seront attribués suivant l'ordre d'inscription en mairie, et un contrat de vente sera établi entre la mairie et l'acquéreur, précisant en particulier la localisation du lot et les questions de responsabilité : au cours de l'abattage, du façonnage, du débardage ou de l'enlèvement du bois, seule la responsabilité de l'acquéreur sera engagée quant à tout dégât ou accident par lui subi ou commis.

Comptes rendus des conseils
Saint-Alban

Suite de la page 9

• le planning de déneigement des agents et prestataires pour l'hiver 2015-2016 *(pour le détail de ce plan lire ci-dessous) ;*
• et (1 abstention : Gilberte Girard) la participation (25 %) à l'achat d'une étrave.
La convention de mise à disposition des agents techniques est établie pour la période du 15 novembre 2015 au 31 mars 2016. Les heures d'intervention des agents et leurs lieux d'action seront relevés et communiqués aux communes (1/4 de participation pour Saint-Alban, 3/4 pour Saint-Colomban).

4 – Décisions budgétaires

Suite à des travaux de réaménagement du carrefour du Planchamp (réalisés en 2012), il restait à devoir au conseil général une somme de 30 268,05 €. Pour la régler, le conseil municipal approuve qu'une décision modificative soit prise pour imputer cette somme dans la ligne budgétaire « réseaux de voirie » (demandée par la Trésorerie).

5 – Emprunts de l'ex-CCVG

(Lire page 15.)

6 – Gîtes du *Triandou*

L'agent communal a repeint l'appartement du 1er étage du *Triandou* (côté terrasse). Un projet de rééquipement en mobilier est présenté au conseil, accompagné d'une grille tarifaire. Cet appartement est loué en décembre. Les dépenses sont inscrites au budget 2015.

7 – PCS

Afin d'avancer dans le projet de réalisation du plan communal de sauvegarde (PCS), le conseil municipal approuve l'acquisition d'un haut-parleur adaptable sur un véhicule (de 1 200 à 1 500 euros subventionnés à 60 % si l'achat est effectué avant le 31 décembre), l'édition des documents Dicrim (environ 250 euros pour 200 exemplaires), et l'achat de petits matériels (5 chasubles, 5 lampes frontales).

8 – Gîte d'étape

Des visites ont été effectuées à Celliers et Hautecour, dans le cadre de la réhabilitation du bâtiment du Chef-lieu. A Celliers, le gîte, non accessible aux personnes à mobilité réduite, est géré par une association (délégation de service public). La capacité d'accueil est modulable en fonction des demandes. La fréquentation estivale est moyenne et concerne une clientèle familiale fidèle. A Hautecour, le coût de la réhabilitation de La Maison du lac s'est élevé à un million d'euros TTC (2014). Elle est louée essentiellement à des familles alentours pour des week-ends. Pas de ski ni de vélo, mais des rassemblements familiaux fréquents font que ce lieu connaît une fréquentation jugée bonne.
La rencontre avec les Gîtes de France a fait ressortir l'importance du positionnement du gîte : gîte d'étape, gîte rural ou gîte de groupe ne répondent pas aux mêmes normes et ne requièrent pas les mêmes exigences. Pour le gîte d'étape : nécessité d'un gérant logé sur place ; pour le gîte rural : pas de personnel sur place et capacité d'accueil inférieure à 16 places ; pour le gîte de groupe : peut accueillir de 16 à 100 personnes, et doit répondre aux normes des établissement recevant du public. Pour ne pas dépendre de ces normes, on doit proposer 3 appartements avec au moins une grande salle à manger commune. Le 9 novembre est programmée la dernière visite, celle des gîtes de Montsapey. M. Dubois, du CAUE, accompagne ce projet de réhabilitation. Lors de la dernière réunion de travail, plusieurs projets ont été remis aux conseillers. Afin de recueillir les avis de chacun après examen des projets, une réunion avec tous les conseillers municipaux aura lieu très prochainement.

9 – Questions diverses

• AFPI des Villards *(lire page 9)*.
• Abattage des cyprès du cimetière pour raisons de sécurité (confirmées par les professionnels forestiers) : 3 devis ont été reçus. Le moins-disant (5 274 euros, de l'ONF) est retenu.
• Les locataires du rez-de-chaussée de l'ancienne école du Premier-Villard font état de factures d'électricité anormalement élevées. Contact va être pris avec le maître d'œuvre, dans le cadre de la garantie décennale, pour expertise.
• La requête de diverses associations environnementalistes contre l'arrêté préfectoral de prélèvement de loups n'a pas été retenue. Par ailleurs, un collectif de maires se rendra à Lus-la-Croix-Haute afin d'évoquer les problèmes de prédation dus aux loups. La sous-préfète de Die a souhaité aborder ce sujet avec les maires de la zone Glandon *(Lire page 108)*.
• Piste du Merlet. La commune a déposé un mémoire auprès du tribunal administratif de Grenoble contre la requête de Françoise Darves-Blanc.
• Annie Bordas, qui représente la commune au conseil de l'école intercommunale, indique que l'école compte neuf élèves ; deux vont arriver pour la saison d'hiver. Néanmoins cet effectif réduit constitue une menace pour la prochaine rentrée scolaire. Les activités périscolaires sont encadrées par Claire Martin-Cocher, Lætitia Cirette et Céline Mangano. Intervention de Marion Henry de l'école de musique du canton pour un projet de sonorisation ; une rencontre est prévue en fin d'année avec l'école de Saint-Jean-d'Arves (autour de la notion de patrimoine) ; un spectacle est en préparation. Le 9 décembre, commémoration des 100 ans de la laïcité.
Avec le public, la discussion s'engage sur des travaux de nettoyage non effectués au pont du Rivaud (alors que l'ONF s'y était engagé) et sur la nécessité de couper, avant qu'ils ne soient trop grands, des arbres qui poussent contre le mur extérieur du cimetière.

Séance du 4 décembre 2014

Absente : Patricia Valcke.

Le conseil municipal et les auditeurs présents observent une minute de silence en mémoire d'Edmond Lauminy, maire de Saint-Alban de 1995 à 2001, récemment décédé *(lire page 16)*.

Le conseil municipal adopte le compte rendu de la réunion du 6 novembre 2015.

1 – Intercommunalité

Le conseil municipal émet un avis défavorable sur le projet proposé par le préfet de la Savoie, et demande que la 4C soit maintenue en l'état compte tenu des dérogations prévues dans la loi NOTRe *(lire page 15)*.

2 – Assainissement

Le conseil renouvelle avec le Syndicat intercommunal d'eau potable et d'assainissement du Bugeon une convention pour bénéficier des compétences du Service public d'assainissement non collectif pour une visite, tous les 8 ans, des maisons non raccordées au réseau d'assainissement collectif (2, au Planchamp). Daniel Quézel-Ambrunaz et Annie Bordas représenteront la commune au comité de suivi.

3 – AFPI

(Lire page 9.)

4 – Servitudes ERDF

Le conseil valide la convention de servitude entre Électricité réseau distribution de France (ERDF) et la commune pour le passage de la ligne électrique 400 V sur la parcelle communale située section M, numéro 1176, afin d'alimenter la maison d'habitation de M. et Mme Valcke (parcelles numéros 1179 et 1321, même section). Il confirme l'accord communal pour le passage de tout réseau sur la cette parcelle, pour desservir ce bâtiment.

5 – Déneigement

Un plan de déneigement commun a été établi entre les deux communes villarinches *(lire ci-dessous)*. La commune de Saint-Alban peut avoir à faire appel le week-end, en cas de chutes de neige significatives, à son employé technique pour le déneigement des bornes d'incendie, de certains chemins communaux (déneigés à la fraise à main), des dessertes des personnes âgées. Le conseil met donc en place un régime d'astreinte pour ces interventions de week-end, qui seront déclenchées dans la semaine en fonction des annonces météorologiques. Par ailleurs, les conseillers sont informés que la lame à neige du 4 X 4 accidenté a été vendue 4 000 euros.

6 – Gîte d'étape

Le point est fait sur la réhabilitation du bâtiment communal qui abrite la mairie et un gîte. Dans le dernier document de travail du CAUE, le rez-de-chaussée serait consacré aux bureaux administratifs de la mairie, le rez-de-jardin accueillerait une chambre pour les personnes à mobilité réduite, la cuisine collective et la salle à manger agrandie par une véranda. Au 1er étage : 2 gîtes. Le dossier est actuellement présenté aux différents partenaires (SPM et Maurienne Tourisme, Sivav, Gîtes de France, etc.). L'autofinancement du projet étant l'élément déterminant, une analyse financière du budget sera établie par l'Asadac (coût de l'étude : 2 091 euros). Pour la mise en accessibilité : différentes hypothèses sont à l'étude (rehausse de la route pour arriver à une route au seuil de la mairie, création de voiries, etc.).

7 – Questions diverses

• Route départementale 927
(Lire page 8.)
• Gîtes du *Triandou* : la rénovation du gite situé côté sud est achevée. Tout a été conduit par l'agent communal, une conseillère municipale et la secrétaire de mairie.
• Les cyprès du cimetière seront sans doute coupés au printemps et les guirlandes de Noël ont été rénovées par Misselin Électricité.
• Réservoir d'eau des Perrières : un changement indispensable de disposition de la vanne incendie (ouverture manuelle) a été réalisée par l'entreprise Rectimmo.
La discussion s'engage ensuite avec le public sur la convention avec l'AFPI, la 4C qui veut se doter de la compétence agricole, le déneigement, la création d'une commission extra-municipale pour le suivi de la réhabilitation du bâtiment du Chef-Lieu, la restauration du patrimoine religieux (la bannière, les étoles, les boîtes d'Alise-Sainte-Reine).

DÉNEIGEMENT

Laborieuse mise en place d'un service commun

Le 28 août dernier, le sous-préfet avait préconisé une mutualisation des moyens entre les deux communes villarinches pour le déneigement *(lire* Le Petit Villarin *numéro 173, septembre 2015)*. Ce sujet a donc été à l'ordre du jour de nombreuses réunions : 10 septembre, 22 septembre, 25 septembre, 28 septembre, 6 octobre, 12 octobre, 16 octobre et 26 octobre. Le compte rendu de ces réunions a été fait au conseil municipal de Saint-Alban (réunion du 6 novembre 2015) et de Saint-Colomban (réunion du 10 novembre 2015).

Si les discussions entre les deux communes ont été cordiales et positives, celles qui se sont déroulées au sein du conseil municipal de Saint-Colomban furent laborieuses et parfois virulentes (celle du 10 novembre par exemple).

Trois personnels techniques de Saint-Colomban (sur quatre) ont accepté d'être mis à la disposition de Saint-Alban, l'agent technique de Saint-Alban acceptant d'être à la disposition de Saint-Colomban, de façon exceptionnelle car la commune de Saint-Alban n'a qu'un employé territorial.

Pour respecter les conditions d'intervention d'une commune sur l'autre, et les contraintes réglementaires en matière de temps de travail des personnels communaux, le plan de déneigement entériné a été complété par l'intervention de deux entreprises indépendantes :
• l'EURL Serge Darves-Blanc, pour l'ensemble des parkings de la vallée des Villards (six prestataires avaient été contactés à cet effet : Martoia BTP, Duverney BTP, Yves Bellot-Mauroz, Joris Bonnivard, Jamen BTP, Serge Darves-Blanc) ;
• et, Darves multi-services (Eric Darves-Blanc), si nécessaire, les week-ends (et les vendredis veilles de départ ou de retour de congés scolaires).

Enfin, un système d'astreintes hebdomadaires a été instaurer. Le comité technique paritaire du centre de gestion de la fonction publique sera sollicité pour fixer ces astreintes qui seront effectuées par deux agents de Saint-Colomban (l'employé de Saint-Alban n'y participant pas) qui interviendront sur les deux communes, à tour de rôle, une semaine sur deux.

Robert RICHARD
TAXI JOUR ET NUIT
73130 SAINT-MARIE-DE-CUINES
Tél. 04 79 59 48 78
Port. 06 60 07 53 77 ou 06 61 50 23 83

Laurent MARTIN-COCHER
Chauffage - Sanitaire - Climatisation
Solaire - Énergies renouvelables
Ventilation - Vmc
Le Pont - 73130 St-Colomban
Tél. 06 08 85 59 61 - 04 76 26 71 11

EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS RHÔNE-ALPES/AUVERGNE Établissement SAVOIE-LEMAN
SAVOIR FAIRE LA DIFFERENCE
TOUS TRAVAUX D'ENROBÉS, VRD, PUBLICS ET PRIVÉS
SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE
Z.A. du Pré de Pâques
73870 SAINT-JULIEN-MONTDENIS
Tél. : 04 79 59 81 03
Fax : 04 79 59 53 76
Filiale d'EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS
www.travauxpublics.eiffage.com

CHIANALE FILS
Chauffage - Sanitaire - Serrurerie
Reproduction de toutes clés
Gaz Butane - Propane - toutes marques
Vente de fers au détail
Camping-gaz
73130 St-Étienne-de-Cuines
Tél. 04 79 56 23 84

SAINT-COLOMBAN

Séance du 25 septembre 2015

Absents : Emmanuel Bellot-Maurs et Angèle Martin-Cocher (procuration à Sandrine Ramos Camacho).

Le conseil municipal approuve (9 voix pour et 1 abstention : Patrick Martin-Fardons) le compte rendu de la séance du 7 août 2015.

1 – Domaine skiable

• Le conseil municipal nomme (9 voix pour et 1 abstention : Marcel Malburet) Pierre-Yves Bonnivard (le maire étant membre de droit) et Marcel Malburet délégués titulaires de la commune au sein de l'Association des maires du domaine des Sybelles. Sandrine Ramos Camacho est nommée suppléante.

• Le 16 janvier 2015, le conseil municipal a désigné le Cabinet Mollion, comme assistant juridique, et la Société DGIT (Développement & Gestion Industrielle & Touristique), comme assistante financière, dans le cadre du renouvellement de la délégation de service public (DSP) qui arrive à échéance le 31 août 2016. Compte tenu de la saisine de la chambre régionale de la Cour des comptes par le préfet (affaire Maulin), ces deux assistants ont dû, sur demande du conseil municipal, orienter leurs prestations sur ce dossier. Le conseil est informé que la commune a donc lancé une consultation pour choisir un cabinet conseil pour le lancement d'une nouvelle DSP, de novembre 2015 à novembre 2017, ce qui permettra également le suivi de la 1re année d'exploitation du domaine skiable dans le cadre de cette nouvelle DSP.

2 – Intercommunalité

• Loi NOTRe *(Lire page 15.)*

• Le conseil municipal prend connaissance du projet d'acte administratif par lequel la 4C cède à la commune de Saint-Colomban la résidence de tourisme de La Perrière. Gilbert Pautasso demande à ce que soit précisé que *« le vendeur reste seul tenu du paiement des dettes dont l'origine est antérieure à la signature de l'acte »*. Cet acte devant être signé par un adjoint au maire, le conseil municipal autorise Gilbert Pautasso, premier adjoint, à signer ce document au nom de la commune.

• Pierre-Yves Bonnivard revient sur la réunion du 28 août 2015 entre les deux conseils municipaux villarins et les services de l'État *(lire* Le Petit Villarin *numéro 173, septembre 2015)*. Ceux-ci confirment que les deux communes n'ont pas touché d'attribution de compensation entre 2008 et 2013, contrairement à Sainte-Marie-de-Cuines.

3 – AFPI

Avant le 1er avril 2014, date à laquelle la compétence agriculture a été retrocédée aux communes de l'ex-CCVG, la répartition des recettes et des dépenses de l'Association foncière pastorale intercommunale (AFPI) se faisait sur la base de 1/3 pour Saint-Alban et 2/3 pour Saint-Colomban. Depuis, aucune règle n'a été adoptée. Anne-Karine Favre-Bonté n'est pas d'accord avec cette répartition. Il est rappelé que depuis ce transfert de compétence, seule la commune de Saint-Alban a versé des subventions à l'AFPI. Finalement le conseil municipal adopte cette clé de répartition.

4 – SDES

La loi du 7 décembre 2010, dite loi NOME (Nouvelle organisation du marché de l'électricité) prévoit la suppression des travaux réglementés de vente pour les contrats de puissance supérieure à 36 kVA au 31 décembre 2015. La collectivité doit appliquer l'objectif de cette loi qui vise à créer les conditions d'un développement véritable de la concurrence sur le marché de détail de l'électricité. Pour permettre aux collectivités de se mettre en conformité avec la loi et d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence, le syndicat départemental d'électricité de la Savoie (SDES) constitue un groupement de commandes d'achats d'électricité et de services associés. Le conseil municipal approuve l'adhésion de la commune à ce groupement de commandes.

5 – ERDF

Le conseil municipal accepte la convention proposée par la société Électricité réseau distribution France (ERDF) qui définit les modalités techniques et financières de mise à disposition des données d'ERDF à la commune. Cette communication annuelle de données est gratuite, mais si la commune en souhaite une seconde dans les 12 mois suivant la première, le coût en sera de 200 euros HT.

6 – CNAS

Le Comité national d'action sociale (CNAS) pour le personnel des collectivités territoriales est une association loi 1901 à but non lucratif qui a pour objet l'amélioration des conditions de vie des personnels de la fonction publique territoriale et de leurs familles, et qui propose à ses bénéficiaires un très large éventail de prestations : aides, secours, prêts sociaux, vacances, loisirs, culture, chèques de réduction… Le conseil municipal décide (9 voix pour et une abstention : Anne-Karine Favre-Bonté) d'adhérer au CNAS à compter du 1er janvier 2016, et de lui verser la cotisation prévue (197,89 € par bénéficiaire quel que soit le statut de l'agent). Philippe Martin-Cocher propose de faire venir un représentant du CNAS pour présenter le dispositif aux agents.

7 – Budget des gîtes

Le trésorier de La Chambre demande au conseil municipal d'admettre en « non-valeur », dans le budget des gîtes, un impayé d'Annie Ramos Camacho (300 euros) datant de 2002. Anne-Karine Favre-Bonté fait part de son incompréhension. Patrick Martin-Fardon explique qu'il s'agit d'une recette inscrite au budget de la commune en 2002 et que la commune ne pourra pas encaisser compte tenu de l'insolvabilité du débiteur. Pierre-Yves Bonnivard propose d'annuler l'impayé et de solliciter néanmoins le débiteur. Le conseil municipal décide (9 voix pour et une abstention : Arnaud Jansen) d'admettre cet impayé en « non-valeur ».

8 – Travaux

Le conseil prend connaissance de trois devis concernant la mise en conformité électrique de la boulangerie (3 500 euros TTC), la rénovation d'une douche aux gîtes les Myrtilles (3 500 euros TTC) et la réfection de la chapelle du Martinan (18 000 euros TTC, devis de 13 400 euros HT de Jean-René Bozon-Viaille, moi-disant sur les 3 devis reçus avec ceux de Favier charpente et Julien Donda travaux charpentes). Le conseil municipal approuve ces 3 devis dont le paiement nécessitera des décisions budgétaires modificatives qui seront discutées ultérieurement. Concernant la toiture de l'église, qui fuit, Marcel Malburet propose un bâchage. Gilbert Pautasso rappelle le don anonyme de 4 000 euros perçu par la collectivité en 2014 pour l'église, et Anne-Karine Favre-Bonté indique qu'un devis a été reçu par la municipalité précédente. Le conseil municipal charge Marcel Malburet de ce dossier.

9 – Questions diverses

• Le conseil municipal adopte (8 voix pour et 2 abstentions : Patrick Martin-Fardon et Sandrine Ramos Camacho) la motion du col du Glandon rédigée à l'issue des Rencontres de la montagne du 22 août 2015 pour la sauvegarde de l'économie pastorale menacée par les loups.

• Le conseil municipal approuve la convention proposée par l'Assemblée des pays de Savoie visant à soutenir et développer la lecture publique sur le territoire communal avec création, ou amélioration et animation, d'une bibliothèque.

• Le conseil municipal décide de ne pas appliquer son droit de préemption sur les transactions concernant les parcelles non bâties situées au Martinan section D, numéros 1541 (provenant de la division de la parcelle D 543) et section D, numéro 1539 (provenant de la division de la parcelle D 540) (échange entre M. et Mme Emmanuel Paret et Jean-Paul Martin-Cocher), et concernant la parcelle bâtie située à Lachenal section F, numéro 500 (vente entre les Consorts Labbé, vendeurs, et Philippe Blanc et Dominique Metz, acheteurs – 135 000 euros).

• Le conseil municipal crée deux commissions communales. La première (Marcel Malburet, Philippe Martin-Cocher, Gilbert Pautasso, Patrick Martin-Fardon) pour réfléchir aux modalités de gestion de la résidence de La Perrière et du bâtiment d'accueil. Patrick Martin-Fardon propose d'affecter un budget spécifique à la gestion de La Perrière. La seconde (Cédric Émieux et Patrick Martin-Fardon) devra préparer le transfert de la compétence eau et assainissement à la communauté de communes. Des personnes non élues pourront faire parties de ces commissions.

• Mme Olivia Broquaire, présente au marché du 15 août dernier à Saint-Colomban, sollicite l'attribution de deux emplacements communaux durant la saison d'hiver pour la vente de produits régionaux et de textiles. Sandrine Ramos Camacho se charge du suivi de cette affaire.

• Les conseillers municipaux sont informés que la commune a été sollicitée pour accueillir des réfugiés et qu'une réunion d'information aura lieu le 30 septembre à la préfecture.

• Les conseillers sont informés qu'Ophélie Albrieux, agent d'accueil à l'agence postale de Saint-Colomban, a démissionné. Un jury de recrutement se réunira le 29 septembre pour examiner les candidatures pour son remplacement *(lire page 13)*.

• Le conseil municipal est informé que, suite à un recours déposé par Jean-Jacques Tronel, le tribunal administratif de Grenoble a annulé, le 15 septembre 2015, la délibération du 28 septembre 2012 qui autorisait le maire a procéder à un échange de terrain entre la commune (partie du parking de Lachal) et Ségolène Coin.

En fin de séance, Jean-Jacques Tronel précise qu'il ne veut pas récupérer son terrain (exproprié en 1993 pour faire ce parking), mais qu'il souhaite qu'il redevienne parking public. Il sollicite d'ailleurs l'implantation d'un panneau signalant qu'il s'agit d'un parking public, et le traçage d'aires de stationnement.

Pour sa part, René Mugnier, au sujet de l'eau, demande si le Syndicat d'alimentation et d'aménagement des eaux de moyenne Maurienne paie l'eau qu'il prend à Saint-Colomban. Réponse : non, car, depuis plusieurs années, l'eau est gérée directement par l'Agence de l'eau qui accorde gratuitement les prélèvements pour chacun. À la suite de cet échange, il est proposé à René Mugnier d'intégrer la nouvelle commission sur l'eau. Au sujet du gîte de La Pierre, René Mugnier déplore le peu de locataires cet été.

Séance du 23 octobre 2014

Absente : Angèle Martin-Cocher.

Après quelques modifications mineures, le conseil municipal approuve le compte rendu de la séance du 25 septembre 2015.

1 – Domaine skiable

Le conseil municipal désigne Pierre-Yves Bonnivard, Anne-Karine Favre-Bonté et Marcel Malburet membres de la commission paritaire commune de Saint-Colomban – Satvac qui doit se réunir prochainement.

2 – Associations

Le conseil municipal attribue pour 2015, 30 euros à l'association Grizzly bike Maurienne (Saint-Martin-sur-La-Chambre, qui accueille des licenciés de Saint-Colomban), 305 euros à la chorale La Villarine, 100 euros à l'Association des amis des Villards (pour le Téléthon), et refuse la demande du secours catholique de La Chambre. Anne-Karine Favre-Bonté considère élevée la subvention allouée à la chorale. Elle indique au conseil qu'elle a sollicité, sans succès, Sainte-Marie-de-Cuines dans le cadre du fonctionnement du Club des Sports des Villards. Sandrine Ramos Camacho précise qu'il faudra renouveler la demande en 2016 et qu'au titre de l'année 2015, Sainte-Marie met son gymnase à la disposition du club.

3 – Personnel communal

• Agence postale communale. Suite au passage de 17 h 30 à 17 heures (hebdomadaires), il y a lieu de supprimer cet emploi puis d'en créer un. En attendant, le conseil municipal décide de créer un emploi temporaire du 2 octobre au 31 décembre 2015.

• Secrétariat de la mairie. Le conseil municipal décide de créer un emploi temporaire à temps complet à compter du 23 novembre prochain.

• Le conseil municipal approuve la convention autorisant l'intervention du centre de gestion de la fonction publique sur les dos-

Lire la suite page 12

PARET-GRIS Olivier
USINAGE DE PRÉCISION
CONSTRUCTION MÉCANO-SOUDÉE
225, rue de l'Oliveraie, ZAC des Jasses
34130 VALERGUES
Tél. 04 67 22 19 67 - Fax : 04 67 22 19 96
sarlparetgris@wanadoo.fr

GAVARD FILS Sarl
Levage, Manutention, Location - Réparation - Vente - Matériel TP - Grues - Neufs et Occasions
ZI la Mode - 01580 Izernore
Fax : 04 74 76 92 96
04 74 76 95 08 sarlgavard@wanadoo.fr

VERNIER Frères
• Génie Civil
• Travaux en montagne
• Montages et réparations remontées mécaniques
Tél. 04 79 83 40 44
Zone Industrielle/73000 PONTAMAFREY

JD TRAVAUX CHARPENTE
JULIEN DONDA
CHARPENTE - COUVERTURE - ZINGUERIE
Le Martinan
73130
SAINT COLOMBAN DES VILLARDS
Tél : 06.78.39.64.29
julien.donda@wanadoo.fr

Comptes rendus des conseils
Saint-Colomban

Suite de la page 11

siers de retraite de la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales,

• Le conseil municipal nomme Sandrine Ramos Camacho délégué de la commune au Comité national d'action sociale.

4 – Budget 2015

Le conseil municipal autorise les mouvements de crédits nécessaires aux financements suivants : mise en conformité électrique de la boulangerie (3 500 euros), toiture de la chapelle du Martinan (18 000 euros), rénovation d'une douche dans un gîte (3 500 euros), sécurité de conteneurs semi-enterrés à La Perrière (500 euros), dégâts des crues du 1er mai 2015 (17 000 euros), acquisition d'une étrave (11 700 euros). Suite à un aparté d'Anne-Karine Favre-Bonté sur l'organisation du déneigement, Pierre-Yves Bonnivard indique que la question du personnel communal sera abordée en fin de séance, à huis clos.

5 – Vente de biens communaux

• Chalets abris des poubelles *(Lire ci-dessous.)*

• Le conseil municipal donne son accord pour vendre le C25 quelles que soient les modalités qui seront définies au cours d'un prochain conseil municipal.

6 – Office de tourisme

Le conseil désigne Pierre-Yves Bonnivard, Arnaud Jansen, Sandrine Ramos Camacho, Anne-Karine Favre-Bonté, Marcel Malburet, Patrick Martin-Fardon, et Emmanuel Bellot-Mauroz représentants de la commune de Saint-Colomban au sein du comité de direction de l'office de tourisme de la vallée des Villards (où la commune de Saint-Alban aura 3 représentants).

7 – Urbanisme

• Le conseil municipal décide (1 abstention : Anne-Karine Favre-Bonté) que la commune n'instruira plus les renseignements d'urbanisme, documents sollicités par les notaires (dans le cadre de la vente d'un bien) précisant la situation du terrain en général.

• Plan local d'urbanisme (PLU). Le conseil municipal crée un groupe de travail (Cédric Émieux, Anne-Karine Favre-Bonté, Pierre-Yves Bonnivard et Patrick Martin-Fardon) chargé de faire le bilan du PLU actuel pour en envisager une révision partielle ou globale.

8 – Parking de Lachal

Suite à la décision du tribunal administratif de Grenoble (15 septembre 2015) d'annuler la délibération du 28 septembre 2012 cédant une partie du parking à Ségolène Coin, le conseil municipal décide de ne pas faire appel de ce jugement.

9 – Eau potable

Le conseil municipal décide d'acquérir en totalité les terrains touchés par les périmètres de protection immédiats des sources, et désigne Patrick Martin-Fardon pour signer les actes administratifs qui seront établis à cet effet. Ce dernier indique que l'Agence régionale de la santé a prescrit le nettoyage des réservoirs, ce qui a été fait.

10 – Intercommunalité

(Lire page 15.)

11 – Questions diverses

Le conseil municipal :

• décide de renouveler (pour 3 ans) le contrat de maintenance de la via ferrata et des structures artificielles d'escalade de la salle des fêtes (qui arrive à échéance le 31 décembre prochain) avec la société Techfun (5 901,60 € TTC par an).

• charge Sandrine Ramos Camacho de la consultation des entreprises de transports pour mettre en place des navettes durant la saison d'hiver ;

• alloue 250 euros aux communes sinistrées des Alpes-Maritimes et leurs administrés suite aux innondations qui ont frappé ce département ;

• autorise M. Julita à stationner au pied des pistes durant la saison hiver 2015-2016, le dimanche de 9 heures à 18 heures (à partir de 18 heures ce commerçant s'installera sur un terrain privé de la résidence du Mollaret). Pour le raccordement électrique de son installation, renseignement sera pris au sujet de la facturation de l'électricité ;

• donne son accord pour étudier (576 euros) le projet Randoland : création d'un sentier facile de 5 kilomètres afin de répondre à la demande des vacanciers qui marchent peu ou qui ont des enfants en bas âge.

En fin de réunion, Emmanuel Bellot-Mauroz demande que les cailloux sur le parking des Roches (nécessaires à sa réfection) soient déplacés pour ne pas gêner le déneigement.

Dans le public Jean-Jacques Tronel indique, concernant le parking de Lachal, qu'il ne souhaite pas récupérer le terrain en question. Il souhaite qu'il redevienne parking public. Il signale aussi qu'il a une clef de la cha**–**elle de Lachal. Pour la chapelle de La Pierre, Jean-Marie Dufour indique que la commune doit détenir une clé de la porte en chêne placée derrière la porte grillagée. Marcel Malburet vérifiera.

Séance du 10 novembre 2015

Absents : Patrick Martin-Fardon, Angèle Martin-Cocher et Emmanuel Bellot-Mauroz.

1 – Déneigement

Pierre-Yves Bonnivard présente la chronologie des réunions qui se sont déroulées pour mettre en place un service de déneigement commun entre les deux communes villarinches, depuis que, le 28 août dernier, le sous-préfet, en présence des deux conseils municipaux, a rappelé la nécessité d'un tel dispositif puisque le personnel et le matériel sont supportés par une seule commune (Saint-Colomban) alors que l'ensemble est financé par les deux.

• Le 10 septembre : réunion de la commission intercommunale chargée de ce dossier. Emmanuel Bellot-Mauroz indique que Jean-Baptiste Brosson est en disponibilité jusqu'au 29 novembre 2015 et que Stéphane Bozon recherche un poste chez un autre employeur pour tout l'hiver (autoroute ou Sirtomm). Malgré l'implication des 4 agents de Saint-Colomban dans le planning des astreintes, celui-ci ne fonctionnerait pas au soir du 4e jour de neige consécutifs. Emmanuel Bellot-Mauroz est chargé de contacter Éric Darves-Blanc, prestataire privé, pour lever ce blocage.

• Le 22 septembre : commission communale du personnel technique de Saint-Colomban : Jean-Baptiste Brosson signale que si un poste lui est proposé à l'autoroute, compte tenu du climat qui règne dans l'équipe des agents communaux, il ne réintégrera pas le service municipal.

• Le 25 septembre : la commission intercommunale reçoit le personnel technique des 2 communes. Tout le monde est présent sauf un agent de Saint-Colomban. Il en ressort que chaque commune a besoin d'un agent en permanence sur son territoire pour les besoins quotidiens, et que les astreintes de déneigement doivent être partagées entre tous les employés.

• Le 29 septembre : réunion de la commission intercommunale qui reçoit Éric Darves-Blanc, intéressé pour participer au déneigement intercommunal. La commission s'engage pour qu'il déneigement les parkings si Saint-Colomban peut intégrer ses 4 agents dans le planning des astreintes.

• Le 12 octobre : la commission intercommunale reçoit le personnel technique des 2 communes (sauf Stéphane Bozon à qui avait été refusé un congé et qui est en arrêt maladie) pour préparer la réunion du 16 octobre avec le centre de gestion de la fonction publique, et définir clairement le planning du déneigement pour tout l'hiver. Jean-Baptiste Brosson a décidé de réintégrer les services communaux.

• Les 21 et 22 octobre, les agents communaux villarins sont interrogés pour savoir s'ils acceptent d'intervenir sur la commune voisine.

• Le 26 octobre : réunion de la commission intercommunale. Seuls 2 agents de Saint-Colomban ont donné leur accord (qui est obligatoire) pour intervenir sur Saint-Alban. Jhonny Unger a donné le sien pour intervenir sur Saint-Colomban. Dans son cas cette intervention sera exceptionnelle puisque qu'il est affecté aux travaux quotidiens de Saint-Alban. Malgré ces accords, il y a encore blocage pour les astreintes. Il est donc décidé (Emmanuel Bellot-Mauroz, contre) de lancer une consultation d'entreprises sur le déneigement des parkings et (en option) d'une partie des chemins de Saint-Alban.

• Au 10 novembre : 3 agents de Saint-Colomban (Pascal Bozon, Jean-Baptiste Brosson et Philippe Gobil) et l'agent de Saint-Alban (Johnny Unger) ont donné leur accord pour intervenir sur la commune voisine. Le 4e agent de Saint-Colomban (Stéphane Bozon) a refusé. Plusieurs entreprises ont répondu à la consultation et les offres seront étudiées le 12 novembre.

Après ce rappel, Anne-Karine Favre-Bonté demande ce qu'il en est des heures supplémentaires. Gilbert Pautasso explicite les règles en vigueur sur :

• la durée de travail : durée hebdomadaire maximale de 44 heures en moyenne sur 12 semaines consécutives ; durée quotidienne maximale de 10 heures sur une amplitude de 12 heures ; repos quotidien minimal de 11 heures ; repos hebdomadaire minimal de 35 heures ;

• les astreintes : indemnité hebdomadaire de 159,20 € ; l'arrêté d'astreinte est un cadre, il est activé ou pas ; toute dérogation doit être validé par le comité technique paritaire (CTP) du centre de gestion ; les agents doivent tenir à jour, quotidiennement, leurs horaires d'intervention (avec heure d'entrée et heure de sortie du travail, et les communiquer à l'employeur) ;

• les heures supplémentaires : rémunération maximale de 25 heures par mois, le reste est compensé par des repos ; décompte quotidien des heures ; l'état quotidien doit être signé par l'agent et un élu ; se positionner chaque fin de mois entre rémunération et compensation.

Après ces précisions, Anne-Karine Favre-Bonté s'exclame que les élus du conseil municipal sont des *« petits gendarmes, que le déneigement fonctionnait très bien les années auparavant et que les employés savent se gérer »*. Pierre-Yves Bonnivard répond qu'il s'agit de se mettre en conformité avec la législation du travail et d'éviter que les agents aient un nombre d'heures supplémentaires trop important à la sortie de l'hiver (250 heures en moyenne par agent) ce qui pénalise ensuite le service. Anne-Karine Favre-Bonté indique qu'avec une entreprise en complément, le déneigement coûtera plus cher. Réponse : durant l'hiver 2013-2014, le déneigement, en tenant compte des salaires de tous les agents (Saint-Colomban et ex-CCVG), a coûté 121 568 euros dont 41 747 euros de prestataire de service et 16 146 euros de location d'une chargeuse.

Anne-Karine Favre-Bonté revient sur l'état quotidien des décomptes d'heures et souhaite que le maire aille tous les jours récupérer le relevé des heures aux garages communaux. Pierre-Yves Bonnivard répond que le suivi des heures doit être gérable et qu'il est nécessaire de les ramener en mairie tous les jours en fin de prise de poste. Gilbert Pautasso précise que les heures doivent être données en mairie, notamment pour le compte des heures qui sont soumises à majoration. Anne-Karine Favre-Bonté réitère sa demande. Pierre-Yves Bonnivard propose qu'Anne-Karine Favre-Bonté soit l'élue qui aille récupérer les décomptes quotidiennement aux garages. Anne-Karine Favre-Bonté refuse puisqu'elle ne souhaite pas se rendre dans ces locaux, tout comme elle ne souhaite pas se rendre à la déchetterie pour sa gestion. Elle regrette que le conseil municipal ne fasse pas confiance à ses agents.

Finalement le conseil décide :

• que les agents communaux de Saint-Colomban (Pascal Bozon, Jean-Baptiste Brosson et Philippe Gobil) seront mis à la disposition de Saint-Alban et celui de Saint-Alban (Johnny Unger) sera mis à la disposition de Saint-Colomban (2 abstentions : Anne-Karine Favre-Bonté et Sandrine Ramos Camacho) ;

• qu'une convention sera signée entre les deux communes pour ces mises à disposition avec la répartition financière suivante des charges (fonctionnement et investissement) : ¼ pour Saint-Alban et ¾ pour Saint-Colomban (2 voix contre : Anne-Karine

Lire la suite page 13

■ BRÈVE

➡ **Chalets des poubelles**. Après l'installation des conteneurs semi-enterrés (juin 2015), la commune de Saint-Colomban (mais pas celle de Saint-Alban) a décidé de vendre les chalets en bois qui abritaient les poubelles à roulettes (séance du conseil municipal du 23 octobre 2015). Affichée sur les seuls panneaux de la mairie, il y a peu de chance que cette décision ait été lue à temps par tous ceux que cela intéressait, la date limite pour faire acte de candidature ayant été fixée au 31 décembre 2015. Sans parler qu'à cette époque de l'année, de nombreux Villarins ne sont pas aux Villards. Il aurait été peut-être plus pertinent (et plus juste) de faire paraître un avis dans ces colonnes et de repousser la date limite fin janvier ou fin février afin qu'un maximum de personnes soient informées, et qu'on ne puisse pas reprocher à cette vente de s'être limitée à quelques initiés. (Au Châtelet, la suppression des poubelles, et donc du châlet qui les abritait, reste énigmatique car cela ne coûtait rien **–** par rapport aux sommes qu'on évoque pour le domaine skiable... **–** de conserver cet ancien système de collecte qui manque aujourd'hui à ce village sans conteneurs semi-enterrés, comme en témoigne cette affiche posée durant les vacances de Noël : *« Merci M. le maire pour la suppression de ce châlet poubelle. Nous ne vous oublierons jamais. »*)

Comptes rendus des conseils
Saint-Colomban

Suite de la page 12

Favre-Bonté et Sandrine Ramos Camacho) ;
• que le CTP du centre de gestion sera sollicité pour la mise en place de l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires ;
• que le CTP du centre de gestion sera sollicité pour fixer les astreintes hebdomadaires pour les agents qui interviendront sur les 2 communes, à tour de rôle, une semaine sur deux ;
• d'engager Eric Darves-Blanc comme prestataire (30 euros de l'heure pour le travail et 50 euros par jour d'astreinte) ;
• d'engager au meilleur prix une entreprise, si nécessaire, pour renforcer ce plan de déneigement (2 voix contre : Anne-Karine Favre-Bonté et Sandrine Ramos Camacho).

Anne-Karine Favre-Bonté fait ensuite part de son intention de quitter la salle. Alors que Pierre-Yves Bonnivard demande d'examiner le point numéro 2 de l'ordre du jour, Anne-Karine Favre-Bonté indique au conseil en termes injurieux qu'elle va finalement rester. Le maire lui demande de respecter les membres du conseil municipal et de modérer ses propos.

2 – Questions diverses

• Le Club des sports des Villards (CSV) dispose d'un local en dur (sous la terrasse du bâtiment d'accueil de La Pierre) et d'un petit chalet en bois situé au pied des pistes. Il demande l'autorisation d'installer une VMC dans le local en dur (aux frais du club) et souhaite disposer, toute l'année, du grand chalet en bois (au pied des pistes, raccordé à l'électricité et à l'eau), et de la salle hors sac (ou des sanitaires du 1er étage, au niveau des caisses des remontées mécaniques). Le conseil décide d'améliorer le local en dur avec mise en place d'un extracteur d'air, et remettra au CSV une clé de la salle hors sac. La mise à disposition du grand chalet en bois sera discutée ultérieurement en fonction des travaux qui seront réalisés, dans le secteur, ces prochaines semaines.

• le conseil municipal autorise la société *Il Topolino*, activité ambulante de pizzas, gaufres, etc., qui a déjà exercé en fin d'hiver dernier, à s'installer au pied des pistes à La Pierre, les samedis 26 décembre 2015 et 2 janvier 2016, puis tous les jeudis du 7 janvier au 31 mars.

En fin de réunion, Anne-Karine Favre-Bonté demande si Marina de Boisvilliers (secrétaire) est revenue à son poste. Réponse : un nouvel arrêt de travail jusqu'au 13 novembre inclus a été reçu le 9 novembre. Elle s'insurge de ne pas avoir été informée. Pierre-Yves Bonnivard lui rappelle que l'arrêt de travail date du 9 novembre et qu'elle peut demander les informations si elle le souhaite. Anne-Karine Favre-Bonté se plaint d'un manque d'informations quant au personnel du secrétariat et de ne pas être personnellement informée de tous les sujets de la mairie. Arnaud Jansen intervient pour indiquer que lui non plus ne sait pas tout ce qui se passe mais qu'il a toutes les informations quant aux dossiers qu'il suit. Pierre-Yves Bonnivard rappelle que les élus peuvent passer en mairie pour s'informer et que chacun peut (et doit également) rechercher l'information.

Dans le public, concernant le déneigement, Jean-Marie Dufour estime qu'avec le personnel de la commune il y a un problème le 4e jour : la nécessité d'un renfort avec une entreprise est donc indiscutable. Brigitte Maurino est favorable à ce que le grand chalet en bois soit utilisé par le CSV et qu'il soit remis en état ; elle fait également une comparaison entre le régime des astreintes mis en place pour le déneigement et celui de la fonction hospitalière. Même remarque de Jean-Jacques Tronel qui avait une certaine liberté dans le régime des astreintes auquel il était soumis. Réponse : le régime de la filière technique et la réglementation ont été discutés avec le centre de gestion de la fonction publique.

■ On écrit au Petit Villarin

Suite à la publication des comptes rendus des réunions du conseil municipal de Saint-Colomban (*Le Petit Villarin* numéro 173, septembre 2015), Marie-Christine Carrara souhaite *« rétablir la vérité »*. Concernant le compte rendu de la séance du 3 juillet 2015, elle indique : *« Je n'ai jamais demandé un terrain pour déposer une chambre de bois suite à l'expropriation d'une parcelle au Creuzat, sous le mandat de M. René Mugnier. Je demande simplement que les engagements pris par ce dernier soient respectés. »* Pour le compte rendu de la séance du 7 août 2015, elle précise : *« Je n'ai jamais demandé un terrain en contrepartie d'une expropriation. Pour répondre à Cédric Émieux, conseiller municipal, je détiens une preuve écrite de M. René Mugnier, ancien maire de Saint-Colomban, sur ses engagements. Maintenant, je me tiens à sa disposition pour lui présenter ladite preuve écrite. »*

Séance du 4 décembre 2015

[➡ **Avertissement**. Le compte rendu officiel de cette réunion n'étant pas disponible au moment du bouclage de ce numéro (27 décembre 2015), le texte qui suit a été rédigé par *Le Petit Villarin*. Il n'engage pas les élus car il peut différer, dans la formulation des décisions prises ou des propos rapportés, du compte rendu qui sera approuvé ultérieurement par le conseil municipal.]

Absentes : Anne-Karine Favre-Bonté (procuration à Sandrine Ramos Camacho) et Angèle Martin-Cocher.

1 – Finances

• Le conseil municipal décide de transformer le prêt à risque (emprunt dit toxique) de la commune de Saint-Colomban en prêt sécurisé en contrepartie du versement d'une indemnité compensatrice de sécurisation. Cette pénalité sera payée pour 1,1 million d'euros par un prêt (qui s'ajoutera au capital dû de l'emprunt initial) remboursable sur 12 ans à partir de 2016 au taux de 2,84 %. Cette sécurisation bénéficiera d'une aide de l'État de l'ordre de 400 000 euros qui seront versés sur 12 ans (33 000 euros par an).
• Le conseil approuve diverses modifications budgétaires pour financer des dépenses imprévues (de fonctionnement) : travaux ONF (1 300 euros), avant projet de la fumière collective (930 euros), achat de chaînes pour le déneigement (1 200 euros).

2 – Domaine skiable

• Huit propositions sont parvenues en mairie suite à l'appel d'offres lancé pour le choix d'un cabinet conseil qui assistera la commune lors de la mise en place de la prochaine délégation de service public du domaine skiable. Sur proposition de la commission des appels d'offres, le conseil municipal retient celle des cabinet DGIT et Mollion. Le coût n'a pas été donné.
• Le conseil adopte les différents tarifs des secours sur les pistes pour la saison d'hiver 2015-2016.
• Le conseil est informé qu'Alexandre Maulin a demandé oralement le paiement de 471 900 euros au titre des pénalités de retard pour ouvrir la station et que, pour appuyer sa demande, il a déposé le 23 novembre dernier un recours auprès du tribunal administratif de Grenoble. A cette occasion, deux faits sont rappelés : la commune a versé en 5 ou 6 ans quelque 1,6 million d'euros (de pénalités) pour *« quelque chose qui n'est pas une dette »*. Entre 1998 et 2014, chaque habitant a payé, en investissement pour le domaine skiable, 85 000 euros à la place de la Satvac, soit un total de 15 millions d'euros.
• La conseil municipal désigne Faure tourisme comme transporteur pour les navettes de l'hiver (373 euros HT par jour à Noël et 376 euros par jour en février, 344 euros par jour pour une deuxième navette). En 2014-2015 ce service (qui n'est pas réservé qu'aux seuls skieurs) a coûté 21 000 euros TTC à la collectivité pris en charge à 7,55 % par la commune de Saint-Alban.

3 – Assainissement

Le contrat de gérance de la station d'épuration (avec Suez Environnement) venant à son terme le 31 janvier 2016, un appel d'offres a été lancé pour la maintenance de cet équipement. Le conseil municipal choisit la seule proposition reçue, celle de Suez Environnement (durée : 5 ans ; coût : 21 900 euros HT annuels actualisables).

4 – Questions diverses

• Sur les trois propositions reçues pour le nettoyage des locaux communaux, le conseil municipal choisit celle de BEB nettoyage, moins-disante.
• Le conseil municipal approuve les deux conventions (courte durée, et longue durée pour les utilisateurs comme le Club des sports des Villards) réglant les conditions de prêt des véhicules communaux aux associations.
• Le conseil municipal décide de programmer en 2016 l'enfouissement des réseaux secs à Lachenal (réalisé en 3 tranches sur 2 ou 3 ans ; coût estimé : 600 000 euros), un espace ski de randonnée (environ 25 000 euros), et la pose (deux voix contre : Anne-Karine Favre-Bonté et Sandrine Ramos Camacho qui estiment qu'il faut mettre l'argent ailleurs) de trois panneaux bilingues français-arpitan (à l'entrée et à la sortie de la commune ; coût : 1 900 euros HT).
• Le conseil municipal reconduit le contrat de l'agent d'accueil de l'agence postale pour 2 ans à partir du 4 janvier 2016 *(lire ci-dessous)*, et accepte (2 abstentions : Anne-Karine Favre-Bonté et Sandrine Ramos Camacho) d'adhérer au service de prévention des risques professionnels du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie (150 euros par an). Par ailleurs, le conseil décide de mettre en place le document unique (2 000 euros) au sein de la commune. Pierre-Yves Bonnivard indique qu'une action est en cours pour mettre à jour les fiches de poste des agents des services technique et administratif.
• Le conseil municipal demande le classement de l'office de tourisme en catégorie 3 et, suite à une convention entre la commune et l'Assemblée des pays de Savoie, celui de la bibliothèque en type B3.
• Le conseil municipal accepte les demandes d'établissement de commerces ambulants (saucisson, fromage, vin, chaussettes, cagoules, etc.) de 14 heures à 19 heures, probablement au Comberousse, à côté de la boulangerie, après accord de la boulangère. Un autre commerce de produits prêts à consommer est autorisé à pratiquer son activité sur les terrains gérés par Goélia, le vendredi en fin de journée.

Enfin, est signalé que chaque conseiller municipal a reçu à son domicile une lettre dactylographiée rédigée par 5 ex-conseillers municipaux (mandature 2008-2014) dont les noms sont mentionnés sans que toutefois cette lettre ne soit paraphée de leur signature autographe.

VŒUX MUNICIPAUX

Les municipalités villarinches présenteront leurs vœux à la population suivis d'un vin d'honneur :
• à Saint-Alban,
le samedi 23 janvier 2016,
à 11 heures,
à l'*Auberge du Triandou*.
• à Saint-Colomban,
le samedi 30 janvier 2016,
à 18 h 30
à la salle des fête.

■ BRÈVE

➡ **Agence postale**. Depuis le 2 octobre (et jusqu'au 31 décembre 2015) Élisabeth Obé a remplacé Ophélie Albrieux à l'agence postale de Saint-Colomban. Mlle Albrieux a démissionné début septembre de son poste, avant le terme de son contrat de 2 ans qui avait débuté le 15 juillet 2014. Le 23 octobre, le conseil municipal a décidé de reconduire à ce poste, à partir du 4 janvier 2016, sur un CDD de 2 ans, Élisabeth Obé qui habite Saint-Rémy-de-Maurienne. Licenciée de l'usine Spirel (qui a cessé ses activités en 2014), Mme Obé a suivi une année de formation en contrat de sécurisation professionnelle pour avoir plus de chances de revenir dans la vie active. *« Je remercie ceux qui m'ont donné l'opportunité de retrouver une vie active et toutes les personnes qui utilisent le service de l'agence postale ; ils m'ont bien accueillie et ont été patients pour mes débuts. »* Bien que n'ayant pas donné les raisons de son départ, selon des responsables locaux, Mlle Albrieux (qui n'a pas souhaité répondre à nos questions) auraient mal vécu les critiques que des clients lui auraient adressées concernant les problèmes liés à la distribution du courrier (alors qu'elle n'y était évidemment pour rien), d'autres lui reprochant de prendre la place d'un autochtone...

VENTE - INSTALLATION ANTENNES et PARABOLES
Antenn' Sat
Marc TURON
70, Rue Joseph PERRET
73300 SAINT JEAN DE MAURIENNE
Tél 06.20.97.27.02

IMMO DIAG CONTROLES
Frédéric & Fabrice Giraud
CONTRÔLES & DIAGNOSTICS IMMOBILIERS
Portable : 06 66 83 12 09
Portable : 06 81 79 95 75
2, route du Claret - 73870 SAINT-JULIEN-MONTDENIS
Tél. : 04 79 64 40 14 - E-mail : info@immodiagcontroles.fr

LA RECRE A PIZ
06 63 84 21 14
MARDI : St-Juilien-Montdenis
MERCREDI : Hermillon
JEUDI : Ste-Marie-de-Cuines
VENDREDI : Epierre
SAMEDI : Saint-Avre
DIMANCHE : Saint-Rémy-de-Maurienne
Commandes sur simple appel à partir de 17h30
www.larecreapiz.com

SAVOIE ENCHÈRES
Maître Jacques LAFAURY
Commissaire Priseur Habilité
Ventes aux Enchères Publiques - Estimations
Inventaires - Objets d'Art - Mobiliers
Tableaux - Art Alpin
Salle des Ventes, 688 Avenue des Follaz à 73000 CHAMBÉRY
Tél : 04.79.69.10.10 Fax : 04.79.69.90.67
www.savoie-encheres.fr

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Séance du 20 juillet 2015

Jacqueline Dupenloup et Pierre-Yves Bonnivard présents

1 – Collège de Cuines
Le conseil communautaire donne un accord de principe pour prendre en charge le transport des élèves jusqu'au collège de Saint-Etienne-de-Cuines dans le cadre d'un projet d'une classe de 6e (expérimentation orchestre et montagne), et demande à M. Champion, principal de l'établissement, de présenter à la 4C une estimation du coût de ces transports.
2 – Employés territoriaux
Le conseil communautaire définit les conditions dans lesquelles s'exercera le temps partiel, et approuve le régime d'autorisations spéciales d'absence liées à des évènements familiaux pour le personnel de la 4C.
3 – Questions diverses
• Le conseil communautaire élit Christophe Jal et Marcel Lamotte comme représentants de la 4C au conseil d'administration de l'association Déclicc.
• Le conseil communautaire alloue 3 500 euros au Groupement de développement agricole de moyenne Maurienne pour l'année 2015.
• Pierre-Yves Bonnivard demande aux communes concernées par le transfert des zones d'activités (ZA), de transmettre rapidement les documents demandés par l'Asadac. Christian Rochette souhaite que cet organisme informe ces communes des modalités de calcul pour ce transfert.
• Le conseil prend connaissance du courrier envoyé au préfet le 19 mai 2015 l'informant que la 4C souhaitait continuer à progresser dans l'apprentissage du travail à 14 communes avant de penser à l'extension de son périmètre. Le préfet a évoqué la demande de la 4C en réunion de la CDCI mais ne l'a pas retenue.
• Dominique Lazzaro, maire de Saint-Etienne-de-Cuines, demande combien de communes ont reçu une facture du Sirtomm pour le traitement des ordures après passages de la Marmotte et de l'Avant Tour, et quelle a été leur position. Il précise que sa commune a refusé de payer la facture (400 euros) et demandé au Sirtomm de la transmettre aux sociétés organisatrices.
• Christian Rochette donne lecture de la réponse du Département concernant la suppression de l'éclairage du rond-point de Saint-Avre sur la RD 1006. Pour le Département ce rond-point n'est pas dangereux, mais si la commune de Saint-Avre souhaite maintenir l'éclairage le Département propose de lui transférer l'installation. La 4C fera une nouvelle demande au Département en lui suggérant de rendre ce rond-point visible la nuit par un système fluorescent.

Séance du 28 septembre 2015

Jacqueline Dupenloup et Pierre-Yves Bonnivard présents.

1 – Enseignement artistique
• Compte tenu de l'augmentation du nombre d'élèves inscrits à l'établissement d'enseignements artistiques (ÉEA) de la 4C (cours de saxophone), le conseil communautaire décide d'augmenter les heures du poste d'assistant d'enseignement artistique (passage de 2 h 30 à 6 heures hebdomadaires).
• A titre expérimental et pour 3 ans, le conseil départemental de la Savoie a accepté d'assurer le portage de quelques emplois mutualisables d'enseignement artistique. Le conseil communautaire accepte la convention qui détermine les conditions de ce portage.
• Le conseil communautaire approuve la convention « Collectif emploi culturel Maurienne » pour une durée de 3 ans (jusqu'au 31 décembre 2018) qui vise à organiser une gestion concertée des postes dans les ÉEA de Maurienne.
2 – Ex-CCVG
A la création de la 4C plusieurs compétences antérieurement exercées par l'ex-CCVG n'ont pas été conservées par la 4C. C'est pourquoi le conseil communautaire approuve les cessions à titre gratuit suivantes : le centre équestre à la commune de Sainte-Marie-de-Cuines ; la résidence de tourisme de La Perrière, l'école des Villards, et le bâtiment d'accueil à la commune de Saint-Colomban.
3 – Subventions
Suite à des demandes de subvention de clubs sportifs pour leur participation à des championnats, le conseil communautaire alloue 300 euros pour les compétiteurs de niveau national, et 500 euros pour ceux de niveau international. Ces subventions ne s'adresseront qu'aux compétiteurs de sports individuels, pour les sports d'équipes les demandes seront étudiées au cas par cas.
4 – Agriculture
(Lire page 15.)
5 – Questions diverses
Le conseil communautaire décide :
• d'adhérer à l'association Espace Belledonne à compter du 1er janvier 2016 ;
• de prendre en charge les frais de fonctionnement du poste de Maître E sur le canton de La Chambre pour l'année scolaire 2015-2016 (800 euros) ;
• d'approuver la convention établie pour un an entre Saint-Etienne-de-Cuines et la 4C pour régler une partie des frais d'entretien du gymnase (autrefois payés par le SI du collège).
En fin de réunion, Christian Rochette remercie de sa présence M. Morgan Tanguy, sous-préfet de Saint Jean de Maurienne, et rappelle que les 14 communes de la 4C travaillent ensemble depuis de très nombreuses années par le biais de syndicats intercommunaux. Il rappelle aussi qu'il n'y a que quelques mois que le périmètre de l'ex-CCVG a été étendu aux 11 autres communes et que, depuis cette date, de nombreux problèmes, toujours en instance, sont intervenus. Or, aujourd'hui, un nouveau projet impose une fusion avec 3 autres EPCI au 1er janvier 2017 alors que la 4C n'a pas encore solutionné les problèmes issus de l'extension de l'ex-CCVG. Christian Rochette a demandé au préfet (30 septembre 2015) le maintien temporaire de la 4C en l'état afin de les régler avant toute nouvelle fusion.
Après cette intervention et les questions des élus présents (qui toutes exprimaient l'inquiétude de leurs administrés quant au sentiment que l'on va vers une suppression de l'échelon communal, ou, du moins, une restriction des compétences des communes, et donc la suppression de la proximité entre les élus et les habitants), le sous-préfet a affirmé qu'en sa qualité d'intermédiaire entre les collectivités et l'État, il informerait le préfet de toutes les difficultés et inquiétudes évoquées, mais affirmé également qu'en tant que représentant de l'État son rôle était de faire appliquer la loi et notamment la loi NOTRe.

Séance du 12 octobre 2015

Jacqueline Dupenloup et Pierre-Yves Bonnivard, présents.

1 – Gare de Saint-Avre
M. Brasier (cabinet Uguet) présente les résultats de sa mission d'étude. Christian Rochette, président de la 4C, rappelle lui l'intégralité du projet. La concertation avec les élus continue, des réunions de travail seront programmées afin de finaliser certains aspects du projet. Un plan sera rapidement affiché à la gare de Saint-Avre – La Chambre ainsi que dans les mairies de Saint-Etienne-de-Cuines et de Saint-Avre pour informer la population. Un planning prévisionnel des travaux a été élaboré. Ceux-ci se feront en plusieurs phases avec un achèvement possible en décembre 2017. M. Brasier souligne qu'il est important aujourd'hui de continuer les concertations entamées avec les différents interlocuteurs et demande un relevé topographique pour affiner les plans. La grande majorité des élus présents approuvent ce projet et mettent en avant ses atouts : la sécurisation du site, l'intérêt économique (pour les zones artisanales et industrielles, les artisans, les commerçants, les stations de ski), l'amélioration esthétique du quartier (à l'entrée de commune), la prise en compte des mouvements de personnes entre les deux rives de l'Arc, son coût en rapport avec les contraintes financières actuelles. Toutefois, ils font part de quelques observations (notamment le maire de La Chambre, *lire ci-dessous*) : déficit du nombre de places de parking, franchissement du rond-point au niveau d'Arkéma par les camions et les bus avec remorque, notamment en période hivernale, positionnement de la rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite côté Cuines, suppression de la bretelle d'entrée sur le pont (RD1006 - aval), positionnement du passage piéton entre les deux arrêts de bus, chevauchement piétons, VL, taxis et bus.
Sur le financement, Christian Rochette répond en rappelant l'engagement de la région Rhône-Alpes à hauteur de 300 000 euros. Il précise que la Région est impliquée dans l'organisation du réseau TER et qu'elle défendra les lignes. D'autres démarches financières ont également été explorées : conseil départemental, Syndicat du pays de Maurienne (SPM), fonds européens, programme grand chantier Lyon-Turin, etc. Par ailleurs, SNCF réseau s'est engagée à participer au financement de la mise en accessibilité du site pour les personnes à mobilité réduite. Il conviendra aussi de solliciter la réserve parlementaire. Le solde sera financé par un emprunt.
Quant à la présentation des autres versions du projet, il est rappelé que ceux-ci l'ont été lors de réunions de travail passées, réunions auxquelles tous les élus étaient conviés, et qu'ils sont toujours consultables dans les locaux de la 4C. Le scénario présenté ce jour est le résultat du travail et de l'implication des élus (anciens et nouveaux) et du cabinet Uguet depuis 2011.
Enfin il est rappelé que cette réalisation sera un atout à présenter en comité de ligne SNCF et un argument en faveur de la gare de Saint- Avre – La Chambre.
Finalement ce projet est adopté par 25 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions.
2 – Questions diverses
• Pierre-Yves Bonnivard est élu représentant de la 4C au comité de suivi du programme Leader Maurienne au sein du SPM.
• Intercommunalité. Christian Rochette indique que le préfet a *« botté en touche »* sa demande (30 septembre 2015) de maintenir temporairement la 4C en l'état pour lui permettre de régler ses problèmes avant une nouvelle fusion *(lire page 15)*.

■ Gare de Saint-Avre : le projet d'aménagement

L'aménagement de la gare de Saint-Avre – La Chambre était estimé en 2014 à 2 millions d'euros (HT), auxquels il faut rajouter 10% pour la topographie, la coordination sécurité, et la maîtrise d'œuvre. Il devrait comprendre, côté Saint-Avre, un parvis en direction des stationnements de car (10 places VL + 5 arrêts minute), un parking de 18 places, face à ce parvis, et un parking de 21 places du côté du boulodrome. Un giratoire de 24 mètres de diamètre sera réalisé à l'entrée d'Arkéma (et du chemin des Brouves) pour permettre le retournement des camions mais aussi des cars. La sécurité de la gare sera assurée, selon les concepteurs, par la création de stationnements dédiés aux VL, aux taxis et aux cars, côté gare, ce qui limitera les traversées de chaussées. Côté Saint-Etienne-de-Cuines, un parking relais de 20 places se fera sur un terrain inondable, exploitable à moitié.
Si l'ensemble des élus ont approuvé ce projet (c'est le cas des maires villarins), d'autres ont émis des réserves, notamment Gérald Durieux, maire de La Chambre : trop cher pour des places de parking, un giratoire inutile car mal fait (pente de 4 %), sans parler de son doute quand à la pérennité de la gare… Pour certains de ses collègues, son attitude pourrait avoir été dictée par le fait que dans les projets précédents, le bâtiment situé en face de la gare devait être démoli. Il ne le serait plus. Or ce bâtiment lui appartient et, pour être démoli, aurait dû lui être racheté par la 4C (on parle de 800 000 euros). Évidemment l'intéressé dément tout conflit d'intérêt.
Selon Christian Rochette, président de la 4C, une subvention de 300 000 euros semble promise par la Région. D'autres sont espérées…, d'autant que M. Cyril Fortes, directeur d'Arkéma a déjà signifié à la 4C que sa société ne participerait pas au financement de cet aménagement ni aux travaux d'installation sur la RD d'un giratoire franchissable sensé sécuriser le quartier par rapport aux camions entrant dans l'usine ou en sortant.
Selon M. Fortes, outre le fait que sa société a trop *« de travaux urgents, liés à la sécurité, en cours et à venir* (...)*, d'autres aménagements sécuritaires moins coûteux pourraient être faits, tels qu'un miroir ou des feux »*. (L'installation de miroirs a été soumise à TDL Maurienne qui l'a refusée car d'aucune utilité à cet endroit selon ce service.) Tout au plus, M. Fortes propose-t-il que le chemin des Brouves (qui conduit à Arkéma) *« soit élargi afin de donner plus de confort et de sécurité aux habitants et aux employés de l'usine qui y circulent en voiture* [car] *actuellement le croisement de deux véhicules, voitures ou camions, est impossible »*.

HÔTEL RESTAURANT DE LA POSTE
Qualité et Accueil
Pension, 1/2 pension - Repas, banquets, séminaires
Spécialités locales et régionales
73130 St COLOMBAN DES VILLARDS
Tél. 04 79 56 25 33

RENAULT MINUTE
ETS ARLAUD
Vente de véhicules Neufs et Occasions
Entretien toutes marques
Station de Carburant 24h/24 - Station de Lavage
Assistance dépannage 24h/24
ZA des Grands Prés - Sortie A43 - Ste Marie de Cuines
04 79 56 22 55 - 06 07 33 42 11

INTERCOMMUNALITÉ

Fusion(s) de communautés de communes en Maurienne

Le 12 octobre 2015, le préfet Éric Jalon (qui a quitté la Savoie depuis) a présenté à la Commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI) un nouveau projet de regroupements élaboré par ses services qui prend en compte les dispositions prévues par la loi NOTRe, notamment l'étendue des compétences obligatoires des nouvelles structures et le calendrier de ces nouvelles fusions qui s'établit ainsi :

• d'octobre à décembre 2015 : avis des communes et des communautés de communes (CC) ;

• de janvier à mars 2016 : possibilité d'amender le projet à la majorité des 2/3 de la CDCI qui devra arrêter une proposition avant le 31 mars 2016 ;

• avant le 15 juin 2016 : arrêtés préfectoraux de projet de périmètre et nouvelle consultation des communes et des CC ;

• 1er janvier 2017 : entrée en vigueur de des arrêtés de périmètre.

Le projet proposé par le préfet entend regrouper les 7 communautés de communes de Maurienne en deux CC. L'une fusionnerait la CC Porte de Maurienne (12 communes dont Aiton, Aiguebelle, etc., 6 796 habitants), la CC du canton de La Chambre (14 communes, 7 334 habitants), la CC Cœur de Maurienne (8 communes dont Saint-Jean-de-Maurienne, 12 589 habitants) et la CC de l'Arvan (8 communes, 2 733 habitants). Soit un total de 42 communes et 29 452 habitants. Les 3 autres CC de Maurienne actuelles (CC Maurienne Galibier, CC Terra Modana, et CC de haute Maurienne Vanoise) formeraient l'autre nouvelle CC.

Le préfet a rappelé que ce qui est sur la table aujourd'hui n'est pas définitif. Mais... il a aussi précisé que la *« CDCI* [n'était] *pas le lieu de discussion de la loi mais le lieu de sa mise en œuvre »*. Autrement dit *« on ne peut travailler que dans le cadre légal existant. »* (Une attitude qu'on serait tenté de qualifier de « gaulliste » si on se souvient que, – paraît-il –, De Gaulle avait l'habitude de clore les discussions au conseil des ministres par cette formule : *« J'ai entendu vos points de vue. Ils ne rencontrent pas les miens. La décision est prise à l'unanimité. »)*

Lors de la précédente réunion de la CDCI (15 juin dernier) une autre hypothèse avait été avancée : la constitution d'une seule intercommunalité à l'échelle de la vallée de la Maurienne, regroupant les 62 communes, une idée qui aurait paraît-il les faveurs du nouveau préfet... Le 12 octobre, M. Jalon aurait indiqué que si les élus locaux la souhaitaient, la CDCI abandonnerait la solution de 2 communautés de communes pour une seule…

Dans la « discussion », des élus sont intervenus pour exprimer leur inquiétudes, Christian Simon, président de la communauté de communes Terra Modana, ayant souligné par exemple qu'il était important de *« bien prendre en compte les avis des conseils municipaux, qui n'ont souvent rien à voir avec la CDCI »*.

Christian Rochette, président de la communauté de communes du canton de La Chambre, a, lui, fait observer : *« que l'esprit du législateur est de donner la parole aux élus. Il lui semble assister aujourd'hui à une réunion d'enregistrement. En Maurienne, les élus travaillent de concert depuis longtemps au sein du Syndicat du pays de Maurienne. Il a déjà connu des difficultés lors de la fusion de la CC de la vallée du Glandon avec les autres communes du canton de La Chambre, réalisée dans des délais très courts. Il constate que des problèmes restent toujours en suspens : certaines compétences sont orphelines. »*

Sans vraiment répondre à ces inquiétudes, dans son intervention, le préfet a indiqué que la tendance la plus large au sein des élus de Maurienne était plutôt de constituer deux intercommunalités. Il a également souligné que les syndicats intercommunaux seraient dissous au motif d'une activité réduite ou nulle, d'un objet restreint, ou de la possible reprise des compétences qu'ils exercent par une CC à fiscalité propre existante ou projetée. Cependant la création de syndicats intercommunaux sera possible pour l'exercice de certaines compétences (ce serait le cas pour du sivom villarin en cours d'élaboration – *lire ci-dessous)*.

Les principales compétences obligatoires que devront prendre les nouvelles communautés de communes sont :

• au 1er janvier 2017 : *« Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme (OT) »*. Des scénarios différents peuvent être envisagés dans le cadre de cette prise de compétence obligatoire (les équipements touristiques, notamment les remontées mécaniques ne rentrent pas dans cette compétence) : la mise en place d'une organisation intégrée, avec un seul et unique OT communautaire à l'échelle de la nouvelle CC (et éventuellement des bureaux d'information touristique sur le territoire) ; la conservation de plusieurs OT lorsque la CC comporte des stations classées de tourisme et des sites disposant de marques territoriales protégées. (Pour préparer cette transition l'office de tourisme villarin s'est engagé dans une réflexion sur le positionnement touristique de la vallée des Villards. C'est le cabinet d'études Comète qui animera 3 réunions durant l'hiver) ;

• au 1er janvier 2017 également : nouvelle compétence économique, collecte et traitement des déchets, aire d'accueil des gens du voyage ;

• au 1er janvier 2018 : gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations et, si accord, eau et assainissement ;

• au 1er janvier 2020 : obligatoirement eau et assainissement.

Enfin, la compétence « urbanisme » pourrait être transférée aux communautés de communes sauf si ¼ des communes représentant la moitié de la population, ou la moitié des communes représentant ¼ de la population, la refusent.

Sur le plan fiscal, une part des taxes foncières et d'habitation allant à la communauté de communes, la fusion des communautés aura une incidence sur la fiscalité des ménages, immédiatement ou sur 12 ans *(lire ci-contre)*. Par contre le prélèvement FPIC opéré par l'Etat sur les 4 communautés de communes existantes serait supérieur à celui opéré sur les 4 communautés de communes qui fusionneraient.

Les conseils municipaux des deux communes villarinches et le conseil communautaire de la 4C sont opposés à ce projet de fusion. Le 14 décembre, le comité syndical du Sivav s'est également prononcé contre sur la base d'une motion expliquant ce refus : *« Les principales raisons sont liées à la démocratie locale, aux services à la population, à l'absence d'efficacité économique de l'organisation proposée ainsi qu'au délai imparti pour sa mise en oeuvre. »* Des raisons qui sont, peu ou prou, partagées par la plupart des communes concernées par ce projet de fusion.

La gouvernance et les finances

Si le projet préfectoral est adopté, pour la nouvelle communauté de communes dont dépendraient les deux communes villarinches (regroupement de 42 communes), l'application stricte de la loi donnerait un conseil communautaire comprenant 63 sièges répartis à la proportionnelle (en fonction de la population municipale) entre les 42 communes membres. Ce qui donnerait : Saint-Jean-de-Maurienne : 14 conseillers ; Aiton et Saint-Julien Montdenis : 3 ; Saint-Rémy-de-Maurienne, Saint-Etienne-de-Cuines, La Chambre et Aiguebelle : 2 ; toutes autres communes : 1. Naturellement si les communes membres en sont d'accord, elles pourraient demander 25 % de sièges supplémentaires (15) à se répartir. Dans les deux cas de figure, les deux communes villarinches seraient marginalisées avec un délégué sur 63 ou... 78.

Sur le plan fiscal deux scénarios ont été testés par l'Asadac. Dans le premier (lissage possible sur 12 ans), le taux communautaire de la taxe d'habitation (TH) serait de 5,98 % (contre 5,18 % aujourd'hui), celui du foncier bâti (FB) passerait de 0 à 0,99 %, et celui du foncier non bâti (FNB) de 0 à 11,17 %. Ce qui conduirait (toutes choses égales par ailleurs) à une augmentation d'impôt de 3 à 4 %. Le second scénario (applicable immédiatement), avec la TH à 3,05 %, le FB à 3,28 %, et le FNB à 17,35 %, diminuerait l'impôt de 1,7 %. La CFE (ex-taxe professionnelle) baisserait pour les entreprises par rapport à ce qu'elle était dans la 4C.

A ces impôts locaux intercommunaux, viendraient s'ajouter des taxes (ou des redevances) sur le traitement des déchets ménagers et sur le service de l'eau et de l'assainissement (à Saint-Colomban, actuellement, les habitants ne paient pas l'eau, à Saint-Alban, les tarifs sont atténués par l'instauration d'une tranche de consommation de 120 m³).

■ BRÈVES

➡ **Nomination**. Depuis le 2 novembre 2015, M. Denis Labbé est le nouveau préfet de la Savoie. Il était jusqu'alors préfet de la Haute-Loire. Il succède à Eric Jalon en poste depuis le 30 juillet 2012 et qui est désormais préfet de Charente-Maritime.

➡ **Sivom villarin**. Lancée fin août avec l'aval des services de la sous-préfecture, la création d'un sivom villarin (pour gérer l'école, la voirie et l'office de tourisme) est toujours en phase d'élaboration. Les statuts de ce Syndicat intercommunal du pays des Villards (SIPV, c'est son nom) sont arrêtés. Plusieurs réunions ont eu lieu (entre élus, avec le sous-préfet) afin d'effectuer une répartition équitable des investissements entre les communes ainsi qu'une mutualisation de la charge de travail liée à la voirie (été et hiver). Cet automne, les élus villarins ont mis en place un plan de déneigement commun qui rentre de fait dans la compétence voirie de cette future structure. Mais des questions restent en suspens comme la convention tripartite pour la répartition de l'emprunt lié à la construction du centre équestre, et la convention pour la répartition des emprunts qui ont servi aux investissements de l'ex-CCVG (autres que le centre équestre). Les emprunts réalisés avant 2008 (date d'entrée de Sainte-Marie-de-Cuines dans la CCVG) ont été répartis 1/3 pour Saint-Alban et 2/3 pour Saint-Colomban. Sur ces questions, Nicole Roche, conseillère municipale de Saint-Alban, a dressé (et commenté au conseil municipal de Saint-Alban, le 6 novembre) un tableau des investissements de l'ex-CCVG pour établir une proposition de règlement qui a été communiquée à Saint-Colomban et Sainte-Marie-de-Cuines pour servir de base à une future discussion, et au sous-préfet dont l'aide est sollicitée pour une répartition définitive des charges d'annuités de chaque commune.

➡ **Sivav**. Le Sivav a décidé de publier, deux fois par an, un bulletin d'information intitulé *La Lettre du Sivav*. *« Le Sivav a toujours œuvré au service du territoire depuis de nombreuses années en matière de tourisme et de soutien à l'agriculture de montagne,* indique le premier numéro (décembre 2015, 3 pages). [Ses actions] *se doivent d'être relayées, afin que chacun se les approprient et en bénéficient pleinement. »* Le Sivav a également adopté un nouveau logo et une nouvelle charte graphique.

➡ **Agriculture**. Des quatre communautés de communes (CC) que le projet préfectoral propose de fusionner (CC Porte de Maurienne, CC de l'Arvan, 4C et CC Cœur de Maurienne), la 4C est la seule à ne pas avoir de compétence agricole. En vue d'inscrire cette compétence dans ses statuts, la commission agricole de la 4C, qui comprend Pierre-Yves Bonnivard, Philippe Bost, Michèle Clément, Robert Cohendet, Laurence Diernaz, Jacqueline Dupenloup, Philippe Girard et Claude Pellissier, a défini (19 octobre) pour quelles actions la 4C pourrait être compétente en matière agricole. Cette commission propose : *« L'accompagnement des projets agricoles individuels ou collectifs ; l'aide, par un rôle de médiation entre les partenaires, à l'acquisition de terrains, la viabilisation de terrains en vue de conforter l'agriculture comme outil de gestion de l'espace ; l'aide, par un rôle de médiation entre les partenaires, à l'installation d'agriculteurs ou à la transmission d'exploitations agricoles ; la participation aux projets agricoles s'inscrivant dans les politiques contractuelles agro-environnementales portées par le Syndicat du pays de Maurienne ; l'entretien et la reconquête de l'espace au travers de l'aide apportée aux associations foncières pastorales ou aux associations syndicales libres de propriétaires. »* Concernant l'élevage, le conseil communautaire a approuvé la motion du col du Glandon 2015 intitulée « Pour la sauvegarde de l'économie pastorale menacée par le loup. »

ALP_SOL
Société Jean-Claude Martin-Cocher
Revêtements de Sols
5, rue des Alouettes
74000 Annecy Tél. 04 50 57 12 05

NAISSANCES

• Le 21 septembre 2015 à Alixan, de *Chloé*, fille de Grégory et Aurélie **Pinton**, petite-fille de Max et Liliane **Pinton**, et arrière-petite-fille de Pierre et Andréa **Charles** (Lachenal).

• Le 6 octobre 2015 à Saint-Jean-de-Maurienne, de *Raphaël*, fils de Myriam **Liénard** et Simon **Cartier-Lange**, petit-fils de Patrick et Gisèle (†) **Cartier-Lange** (Lachenal), et arrière-petit-fils de Robert et Rose **Cartier-Lange** (Premier-Villard) et de René et Éliane **Émieux** (Lachenal).

• Le 9 octobre 2015 à Arles, d'*Aimie*, fille d'Ornella **Tronel-Peyroz** et Cédric **Chapuis**, petite-fille de Jacques (†) **Tronel-Peyroz**, et arrière-petite-fille d'Émilienne et Ferdinand (†) **Tronel-Peyroz** (Lachal).

• Le 16 novembre à Annecy, de *Loris*, fils de Céline et Adrien **Lucin**, petit-fils de Christian et Jacqueline **Darves**, et arrière-petit-fils de Joanny et Jeanne **Darves** (L'Église).

• Le 7 décembre 2015 à Alto Paraiso (Brésil), d'*Aloha*, fils d'Anaïs **Thiéry** et Bruno **Martin de Souza**, et petite-fille de Claire **Martin-Cocher** et Joël (†) **Thiéry** (Lachal).

MARIAGE

• Le 8 août 2015 à Mercury, de Chantal **Darves-Blanc** (L'Église) et Christophe **Féchoz**. Chantal **Darves-Blanc** est la petite-fille d'Élise (†) et Esprit (†) **Darves-Blanc** (L'Église).

DÉCÈS

• De M. Karim **Kribet**, le 16 octobre 2015 à Sainte-Marie-de-Cuines (43 ans). Il était le frère de Fatima **Kribet** (Le Chef-Lieu).

• De M. Georges **Vanini** (Le Frêne), le 17 octobre 2015 au Frêne (74 ans) *[Ancien combattant d'Afrique française du Nord, Georges Vanini a servi en Algérie dans le 27e BCA, de juillet 1961 à novembre 1962, à Ifira (Kabylie).]*

• De Mme Joséphine **Brochier** née **Émieux** (Lachenal), le 2 novembre 2015 à La Bâthie (91 ans).

• De M. Edmond **Lauminy** (Le Bessay), ancien maire de Saint-Alban, le 16 novembre 2015 à Saint-Jean-de-Maurienne (94 ans) (*lire ci-contre*).

• De M. Daniel **Tronel-Peyroz** (Lachal), le 4 décembre 2015 à Palavas-les-Flots (68 ans).

14/18 LE CARNET DU CENTENAIRE

Pour rendre hommage aux 116 Villarins qui ne sont pas revenus de la Grande Guerre, chaque trimestre, nous publions leur disparition dans « le carnet du centenaire ».

• Vincent **Quézel-Mouchet** (L'Église, 2e classe au 297e régiment d'infanterie), le 10 octobre 1915 à l'Épine Védegrange (Marne) (37 ans).

• Emmanuel **Frasse-Pérange** (Le Frêne, soldat au 118e régiment d'infanterie), le 21 octobre 1915 à Ludes (Marne) (45 ans).

• Benoît Alexis **Bordon-Biron** (Salon-de-Provence, soldat au 141e régiment d'infanterie), le 23 novembre 1915 à Châteauroux (Indre) (36 ans).

• Jean-Claude **Quézel** (Planchamp, soldat au 70° bataillon de chasseurs à pied), le 11 décembre 1915 à Linge, sur la commune d'Hohrod (Haut-Rhin) (37 ans).

DISPARITION

Edmond Lauminy, ancien maire de Saint-Alban

Le 17 août 1995, dans la petite église de Saint-Alban, prenant la parole aux obsèques de son ami Maurice Chabrier, alors maire, disparu 3 jours plus tôt, Edmond Lauminy avait souligné que *« cet homme qui avançait dans la vie publique avec ténacité, lucidité et courage, était aussi un homme qui considérait son travail pour la commune comme un apostolat. »* Des propos qu'on pourrait reprendre aujourd'hui, mot à mot, pour rendre hommage à Edmond Lauminy qui vient à son tour de disparaître, le 16 novembre 2015, à l'âge de 94 ans.

Discret, consciencieux et méthodique, Edmond Lauminy était un fervent partisan de la coopération intercommunale telle qu'elle s'était mise en place à la fin des années 80 entre les deux communes villarinches. Sans vouloir effacer les « frontières », mais tout en défendant les intérêts de sa commune, Edmond Lauminy se disait volontiers avant tout *« des Villards »*. Une conviction qui avait sans doute un peu à voir avec ses origines.

Issue d'une famille venue s'installer à La Chambre au milieu du XIXe siècle, Edmond Lauminy est né 27 juillet 1921 à Saint-Colomban, plus précisément à Lachenal où son grand-père, Laurent, était venu s'établir, après son mariage avec Virginie Cartier (1888), pour travailler aux ardoisières. En 1920, Séraphin, son père, né aussi à Lachenal (1892), épousera Rosalie Frasson-Cochet, une fille de Saint-Alban (Premier-Villard). Peu après la naissance d'Edmond Lauminy, ses parents quittent Lachenal pour s'installer à Saint-Alban (au Bessay) commune dont il fréquentera l'école avant de rejoindre le collège libre du petit séminaire de Saint-Jean-de-Maurienne. Son oncle, Pierre Lauminy, également né à Lachenal, est mort en 1915 en Alsace, et son nom est inscrit sur le monument aux morts de Saint-Colomban.

C'est à la suite du décès inattendu de Maurice Chabrier (qui venait tout juste, deux mois plus tôt, d'être reconduit maire pour la 4e fois) qu'Edmond Lauminy est devenu le 16 septembre 1995 maire de Saint-Alban. Depuis 1989, il était l'un des adjoints au maire. Il siégera également au conseil districal, y exerçant les fonctions de vice-président (1995-2001).

Son mandat de maire fut constamment émaillé de conflits que même les plus fins observateurs des affaires villarinches avaient du mal à comprendre. Cette ambiance délétère ne convenait pas à cet homme affable qui pensait qu'on pouvait discuter de tout sereinement en évitant les problèmes de personnes. Plusieurs fois, il avait été tenté de s'exprimer par écrit, pour présenter ses idées et ses positions et dévoiler la réalité des oppositions qu'il affrontait. Mais, chaque fois, au dernier moment, par scrupule, il y renonçait : *« Le maire est toujours un peu juge et partie. Ça doit finir par lasser. »* Finalement, il avait préféré contribuer à la création d'un groupe de réflexion *« pour essayer de faire passer certaines idées et en susciter d'autres »*. Pour préparer une relève, aussi.

C'est ce désintéressement et cette abnégation que retiendront ceux qui ont eu à le côtoyer.

■ ÉLECTIONS RÉGIONALES (6 ET 13 DÉCEMBRE 2015)

Ces élections régionales étaient les premières à se dérouler depuis la refonte des Régions dont le nombre a été réduit de 22 à 13 en métropole, et les compétences modifiées. La nouvelle région Auvergne-Rhône-Alpes regroupe les ex-régions Auvergne et Rhône-Alpes. Chaque liste était constituée d'autant de sections qu'il y a de départements dans la région. Les résultats ci-dessous sont donnés (entre parenthèses, en pourcentage des suffrages exprimés) avec le nom des têtes de listes régionales.

➡ COMMUNE DE SAINT-ALBAN

• 1er tour (6 décembre 2015)
I., 161 ; V., 99 (61,49 %) ; A., 62 (38,51 %) ; B., 4 ; N., 1 ; E., 94.
Jean-Jack Queyranne (PS) : 34 (36,17 %) ; Laurent Wauquiez (LR) : 26 (27,66 %) ; Christophe Boudot (FN) : 19 (20,21 %) ; Cécile Cukierman (PCF) et Gerbert Rambaud (DLF) : 5 (5,32 %) ; Jean-Charles Kohlhaas (EÉLV) : 4 (4,26 %) ; Alain Fédèle (UPR) : 1 (1,06 %) ; Chantal Gomez (LO) et Éric Lafond (NC, PLD, PFE) : 0.

• 2e tour (13 décembre 2015)
I., 161 ; V., 109 (67,70 %) ; A., 52 (32,30 %) ; B., 3 ; N., 2 ; E., 104.
Jean-Jack Queyranne (PS) : 48 (46,15 %) ; Laurent Wauquiez (LR) : 32 (30,77 %) ; Christophe Boudot (FN) : 24 (23,08 %).

➡ COMMUNE DE SAINT-COLOMBAN

• 1er tour (6 décembre 2015)
I., 301 ; V., 140 (33,55 %) ; A., 161 (66,45 %) ; B., 2 ; N., 3 ; E., 135.
Laurent Wauquiez (LR) : 57 (42,22 %) ; Christophe Boudot (FN) : 32 (23,70 %) ; Jean-Jack Queyranne (PS) : 27 (20,00 %) ; Cécile Cukierman (PCF) : 10 (7,41 %) ; Gerbert Rambaud (DLF) : 5 (3,70 %) ; Jean-Charles Kohlhaas (EÉLV) : 3 (2,22 %) ; Chantal Gomez (LO) : 1 (0,74 %) ; Alain Fédèle (UPR) et Éric Lafond (NC, PLD, PFE) : 0.

• 2e tour (13 décembre 2015)
I., 301 ; V., 150 (49,83 %) ; A., 151 (50,17 %) ; B., 2 ; N., 3 ; E., 145.
Laurent Wauquiez (LR) : 60 (41,38 %) ; Jean-Jack Queyranne (PS) : 55 (37,93 %) ; Christophe Boudot (FN) : 30 (20,69 %).

■ RECTIFICATIF

• Une lecture trop hâtive du compte rendu de la séance du conseil municipal de Saint-Colomban du 7 août 2015 nous a fait confondre la demande du Club des sports des Villards, adressée à la municipalité (prise en charge de la sono et du ménage de la salle des fêtes pour la soirée dansante du 15 août dernier), et ce qu'il a effectivement obtenu (la prise en charge du ménage seulement).

■ DISTINCTION

➡ ORDRE NATIONAL DU MÉRITE. Originaire du Frêne, Philippe Martin-Garin, 55 ans, lieutenant-colonel dans l'arme du train (armée de terre), qui demeure à Pizançon (Drôme), a été nommé, sur proposition de M. Jean-Yves Le Drian, ministre des armées, au grade de chevalier dans l'ordre national du Mérite. Ces insignes lui ont été remises le 14 juillet 2015 à Privas.

LE PETIT VILLARIN

PUBLICATION TRIMESTRIELLE
Numéro CPPAP : 0715 G 79863
Numéro ISSN : 1140-5473
SIÈGE :
Maison des associations
73130 – Saint-Colomban-des-Villards
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :
Emmanuel Tronel-Peyroz
COMITÉ DE RÉDACTION :
Roger Darves (04-79-59-46-13), Christophe Mayoux (Courriel : c.mayoux@laposte.net), Ginette Paret (04-79-56-37-04) Emmanuel Tronel-Peyroz (04-67-29-45-43 ; 04-79-56-35-55).
ABONNEMENTS ET DIFFUSION :
Jean-Pierre Tronel-Peyroz
19, rue Yves-Chapuis, 13004 – Marseille
(09-51-40-38-39)
COMPTABILITÉ ET ADMINISTRATION :
Emmanuel Tronel-Peyroz
21, rue Albert-Dubout, 34130 – Mauguio
Courriel : lepetitvillarin@wanadoo.fr
CCP : Le Petit Villarin n° 1357-38 M Montpellier
MAQUETTE ET IMPRIMERIE :
Francis Duval (04-67-57-39-30)
JF impression, Montpellier
(04-67-27-34-11)
ABONNEMENT ANNUEL : 10 euros.

SOMMAIRE

NUMÉRO 174
DÉCEMBRE 2015

PAGE 2 :
• Ouverture du domaine skiable : crise avec la Satvac et pas de neige.
PAGE 3 :
• Saint-Alban : 4 bébés en 2015.
• Repas des anciens. • Chorale.
PAGE 4 :
• Commémorations du 11-Novembre.
• Constant Éluard, un soldat « inconnu » villarin.
PAGE 5 :
• Amis des Villards : nettoyage des abords de la RD. • Pêche. • Téléthon.
PAGE 6 :
• Patrimoine et culture. • Profil perdu : Emmanuel Bozon-verduraz.
PAGE 7 :
• Découvertes : Benoît Ferroud et Michel Favre-Trosson.
PAGE 8 :
• Un loup tué à Saint-Colomban.
• Brèves.
PAGES 9 À 14 :
• Comptes rendus des conseils municipaux.
PAGE 9 :
• AFPI : des projets.
PAGE 10 :
• Déneigement : une organisation commune aux Villards.
PAGE 15 :
• Nouvelle(s) fusion(s) de communautés de communes.
PAGE 16 :
• Carnet. • Carnet du centenaire.
• Élections régionales.
• Disparition. • Distinction.

Pour publication dans *Le Petit Villarin* les textes, les documents, les avis de naissances, de mariages, et de décès peuvent être transmis :
• par voie postale :
Le Petit Villarin
21, rue Albert-Dubout
34130 – Mauguio
Tél. : 04-67-29-45-43
• par courriel :
lepetitvillarin@wanadoo.fr
Dans tous les cas, nom, adresse et numéro de téléphone des auteurs doivent accompagner ces envois.